

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Communauté d'Agglomération de Vitré Communauté

Vitré Communauté RPQS 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Communauté d'Agglomération de Vitré Communauté

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement.

Exercice 2021

1.1. Sommaire :

1.1.	Sommaire :	2
1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.2.1	Mode de gestion du service Collectif :.....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	5
1.5.	Volumes facturés	6
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	7
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	7
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.9.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	8
	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration, sont présenté les stations avec des boues produites et évacuées quantifiables.	8
	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration, sont présenté les stations avec des boues produites et évacuées quantifiables.	9
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	12
2.3.	Recettes.....	13
3.	Indicateurs de performance	14
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	14
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	14
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	15
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	17
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	19
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	21
4.	Financement des investissements	24
4.1.	Montants financiers.....	24
4.2.	Etat de la dette du service	24
4.3.	Amortissements	24
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27
	Annexes	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau intercommunal

Nom de la collectivité : Communauté D'Agglomération de Vitré Communauté

Nom de l'entité de gestion : Communauté D'Agglomération de Vitré Communauté

Caractéristiques (commune, ECI et type, etc.) : Communauté d'agglomération (EPCI)

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Argentré-du-Plessis, Availles-sur-Seiche, Bais, Balazé, Brielles, Bréal-sous-Vitré, Champeaux, Chateaubourg, Châtillon-en-Vendelais, Cornillé, Domagné, Domalain, Erbrée, Etelles, Gennes-sur-Seiche, La Chapelle-Erbrée, La Guerche-de-Bretagne, Landavran, Louvigné-de-Bais, Marpiré, Mecé, Mondevert, Montautour, Montreuil-sous-Pérouse, Moulins, Moutiers-Pocé-les-Bois, Princé, Rannée, Saint-Aubin-des-Landes, Saint-Christophe-des-Bois, Saint-Didier, Saint-Germain-du-Pinel, Saint-Jean-sur-Vilaine, Saint-M'Hervé, Taillis, Torcé, Val D'Ize, Vergéal, Visseiche, Vitré.

Existence d'une CCSPL Oui

1.2. Mode de gestion du service



1.2.1 Mode de gestion du service Collectif :

Dans le cadre de la prise de compétence Assainissement Collectif au 1er janvier 2020, Vitré Communauté gère l'ensemble des ouvrages liés à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées sur son territoire. Jusqu'au 31 décembre 2019, la compétence était exercée par les communes à l'échelle de leur territoire.

En application de l'article L5216-5 du CGCT, le transfert des services ou parties de services concourant à l'exercice des compétences qui incombent à la Communauté et le transfert du personnel relevant de ces services doivent faire l'objet d'une décision conjointe de transfert dans les conditions prévues par l'article L5211-4-1 du CGCT, avec notamment l'élaboration de fiches d'impact et la saisine des comités

techniques. Cependant compte tenu du délai que requiert la mise en œuvre de ces procédures, l'absence d'une organisation administrative et technique pour l'exercice de la compétence Assainissement, le fait que les communes disposent d'un service de proximité pour assurer l'exploitation quotidienne des ouvrages, et de fournir à Vitré Communauté les délais nécessaires à la structuration d'un service, un principe de coopération entre les communes et la Communauté d'agglomération reposant sur un partage des tâches selon le principe de subsidiarité a été mis en place. Cette coopération s'est établie par des conventions de gestions entre les communes et Vitré Communauté.

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée et en régie (avec prestations de service).

Un syndicat pour la collecte et le traitement qui exerçait la compétence avant la 1er Janvier 2020 a été maintenu en raison de son périmètre à cheval sur deux EPCI, et deux départements, il concerne la commune du Pertre.

Chaque ex-entité titulaire de la compétence avait choisi et mis en œuvre le mode de gestion qui lui convenait le mieux. Par conséquent les conditions d'exploitation des services sont très variées :

9 communes s'appuient sur des contrats de concession de service public de type affermage. Plusieurs exploitants sont présents : Saur pour 4 communes, Suez pour 1 commune et Veolia pour 4 communes. Le syndicat de la Savatrais traitant les effluents des communes d'Argentré du Plessis et d'Etrelles.

26 communes s'appuient sur des marchés publics de service. Là aussi plusieurs exploitants sont présents : Saur et Veolia.

7 communes ont choisi la gestion publique en régie.

- **Echéances des contrats de Vitré Communauté**

- Les contrats de prestations de service, couvrant au minimum l'exploitation de la station à fin 2022 pour les communes de :
 - Bais, Cornillé, Domagné, Domalain, la Guerche de Bretagne, Louvigné de Bais, Marpiré et Torcé.
- Les contrats de prestations de service, couvrant l'exploitation des réseaux à fin 2022 pour les communes de :
 - Avoilles-Moutiers, Bréal sous Vitré, Champeaux, Gennes sur Seiche, Landavran, Montautour, Montreuil sous Pérouse Moulins, Pocé les Bois, Saint Aubin des Landes, Saint Christophe des Bois, Saint M'hervé Vergeal et Visseiche.
- Les Contrats de délégation de service public :
 - Fin 2022 : Erbrée, Mondevert et Vitré,
 - Fin 2027 : Balazé, La Savatrais et Chateaubourg,
 - Fin 2028 : Etrelles,
 - Fin 2029 : Châtillon en Vendelais et Val D'izé.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 66 000 habitants au 31/12/2020.

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert environ 28 729 abonnés au 31/12/2021.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2021	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2021
Argentré du Plessis	1 701	
Etelles	845	2
Availles-sur-Seiche	123	
Bais	672	1
Balazé	604	
Bréal-sous-Vitré	219	
Brielles	181	
Champeaux	118	
Châteaubourg	3154	6
Châtillon-en-Vendelais	449	
Cornillé	256	
Domagné	749	3
Domagné Chauméré	29	
Domalain	402	
Domalain Carcraon	47	
Drouges		
Erbrée	381	2
Gennes-sur-Seiche	187	
La Chapelle-Erbrée	190	
La Guerche-de-Bretagne	2250	3
La Selle-Guerchaise		
Landavran	203	
Louvigné-de-Bais	627	
Marpiré	324	
Mecé	131	
Mondevert	252	
Montautour	64	
Montreuil-des-Landes		
Montreuil-sous-Pérouse	327	
Moulins	116	
Moussé		
Moutiers	214	

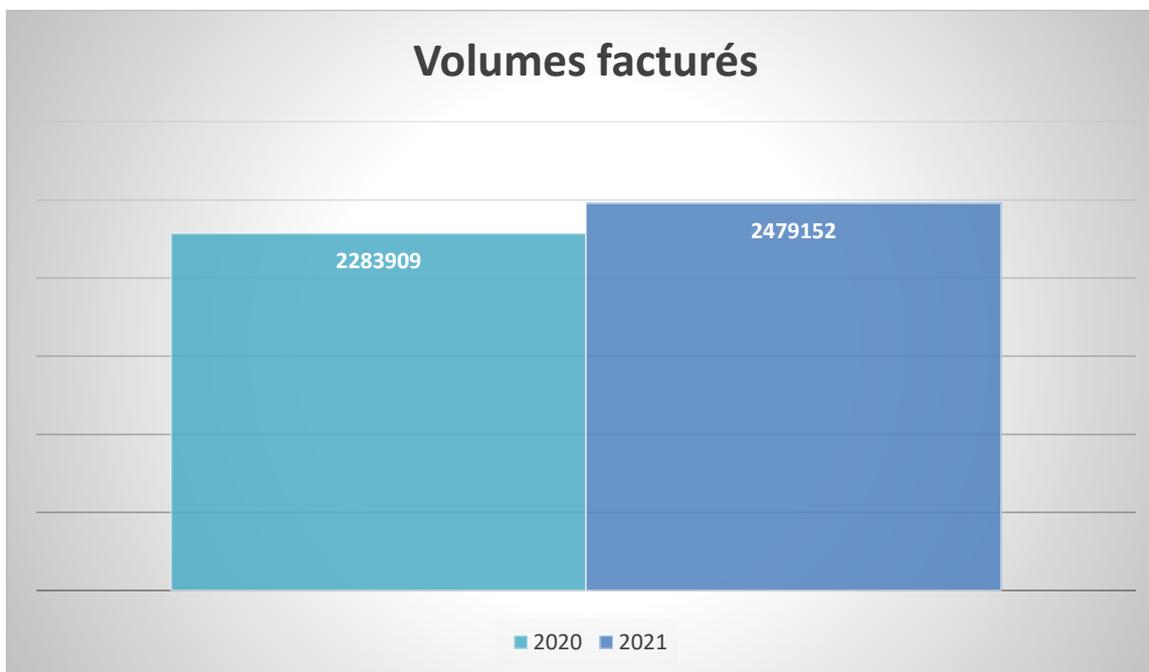
Pocé-les-Bois	379	
Princé	67	
Rannée	265	
Saint-Aubin-des-Landes	203	
Saint-Christophe-des-Bois	179	
Saint-Didier	628	
Saint-Germain-du-Pinel	223	
Saint-Jean-sur-Vilaine	398	
Saint-M'Hervé	266	
Taillis	255	
Torcé	370	
Val-d'Izé	649	
Vergéal	218	
Visseiche	158	
Vitré	9 483	12
	28729	29

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³
Total régie	955 464
Etelles	69 676
Balazé	44 077
Chateaubourg	272 213
Chatillon en Vendelais	37 202
Erbrée	36 431
Mondevert	30 462
Val d'ize	44 555
Vitré	989072
Total DSP	1 523 688
Total des volumes facturés aux abonnés domestiques	2 479 152

Il y a eu 8% d'évolution entre 2020 et 2021.



(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 29 au 31/12/2020 (29 au 31/12/2019).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :
10,6 km de réseau unitaire hors branchements,
225 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, sur la partie en régie :
261.8 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements, en délégation.
 Soit un linéaire de collecte total de **497.4 km (497 km au 31/12/2020)**.

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 42 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration, sont présentés les stations avec des boues produites et évacuées quantifiables.



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de BAIS (Code Sandre : 0435014S0002)	12.75	11.05
Station d'épuration de LOUVIGNE DE BAIS (Code Sandre : 0435161S0001)	26.79	26.885
Station d'épuration de DOMALAIN 1 (Code Sandre : 0435097S0001)	8.695	10.577
Station d'épuration DOMAGNE (Code Sandre : 0435096S0001)	11	20.108
Station d'épuration de LA GUERCHE (Code Sandre : 0435125S0003)	207	298
Station d'épuration de TORCE (Code Sandre : 0435338S0001)	9.70	13.090
Station d'épuration de CORNILLE (Code Sandre : 0435087S0003)	7.40	11.724
Total des boues produites Régie	283.3	391.43

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de BALAZE (Code Sandre : 0435015S0001)	24	19.71
Station d'épuration de CHATEAUBOURG (Code Sandre : 0435068S0005)	119.9	114
Station d'épuration de CHATILLON EN VENDELAIS (Code Sandre : 0435072S0003)	11.7	15.753
Station d'épuration de ERBREE (Code Sandre : 0435105S0001)	11.5	14.909
Station d'épuration de MONDEVERT (Code Sandre : 0435183S0001)	12.8	15.744
Station d'épuration de VAL D'IZE (Code Sandre : 0435347S0002)	17.4	20.624
Station d'épuration de VITRE/La Croix Rouge (Code Sandre : 0435360S0005)	0.6	0.76
Station d'épuration de VITRE/Malipasse (Code Sandre : 0435360S0004)	657	620.9
Station d'épuration de la SAVATRAIS (Code Sandre : 0435006S0001)	83.3	81.386
Total des boues produites Délégation	938.2	903.79

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS
Total des boues produites Régie / Prestation de service	391.43
Total des boues produites Délégation	903.79
Total des boues produites	1295.22

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration, sont présenté les stations avec des boues produites et évacuées quantifiables.



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de BAIS (Code Sandre : 0435014S0002)	12.75	17,80
Station d'épuration de LOUVIGNE DE BAIS (Code Sandre : 0435161S0001)	26.79	33.8
Station d'épuration de DOMALAIN 1 (Code Sandre : 0435097S0001)	8.695	16.096
Station d'épuration DOMAGNE (Code Sandre : 0435096S0001)	11	17.8
Station d'épuration de LA GUERCHE (Code Sandre : 0435125S0003)	207	298
Station d'épuration de TORCE (Code Sandre : 0435338S0001)	9.70	0
Station d'épuration de CORNILLE (Code Sandre : 0435087S0003)	7.40	0
Total des boues produites Régie	283.3	383.5

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de BALAZE (Code Sandre : 0435015S0001)	24	19.71
Station d'épuration de CHATEAUBOURG (Code Sandre : 0435068S0005)	119.9	116
Station d'épuration de CHATILLON EN VENDELAIS (Code Sandre : 0435072S0003)	11.7	12.69
Station d'épuration de ERBREE (Code Sandre : 0435105S0001)	11.5	24.7
Station d'épuration de MONDEVERT (Code Sandre : 0435183S0001)	12.8	9
Station d'épuration de VAL D'IZE (Code Sandre : 0435347S0002)	17.4	26.68
Station d'épuration de VITRE/La Croix Rouge (Code Sandre : 0435360S0005)	0.6	0.76
Station d'épuration de VITRE/Malipasse (Code Sandre : 0435360S0004)	657	729.70
Station d'épuration de la SAVATRAIS (Code Sandre : 0435006S0001)	83.3	80.15
Total des boues évacuées Délégation	938.2	1019.4

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2021 en tMS
Total des boues évacuées Régie / Prestation de service	383.5
Total des boues évacuées Délégation	1019.4
Total des boues évacuées	1402.9

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Les tarifs pour les délégations de service publique sont présentés en annexe dans les RPQS respectifs de :

Balazé
Chateaubourg
Chatillon en Vendelais
Erbrée
Mondevert
Val D'Ize
Vitré
La Savatrais

	Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Frais d'accès au service :	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	0	0
Participation aux frais de branchement	0	0

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Exemple de tarif applicable pour la commune de La Guerche de Bretagne (les tarifs pour chaque commune sont présentés dans un tableau en annexe de ce document) :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	41,16 €	41,16 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Autre :	2,12 €	2,18 €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	0 €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	0€/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Les factures pour les délégations de service publique sont présentées en annexe dans les RPQS respectifs de :

- Balazé
- Chateaubourg
- Chatillon en Vendelais
- Erbrée
- Mondevert
- Val D'Ize
- Vitré
- La Savatrais

Exemple de facture pour la commune de La Guerche de Bretagne : (commune la plus peuplée en régie)

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	41,16	41,16	0%
Part proportionnelle	254,40	261,60	2,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	295,56	302,76	2,4%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	31,36	32,20	2,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,36	51,40	4,1%
Total	344,92	354,16	2,7%
Prix TTC au m³	2,87	2,95	2,8%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

Les redevances assainissement 2021 sont augmentées de 3% sur la part variable en 2022 et sont présentées en annexe.

La facturation est effectuée avec une fréquence **semestrielle**.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Les prix ont augmenté de 3% sur la part variable, sur les communes avec un système d'assainissement en régie.

Les tarifs des communes avec un contrat de délégation de service public, ont eu une révision de prix suivant les formules associées aux contrats.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Détail du tableau en annexe

Type de recette	Exercice 2021 en €
Total des recettes	4 445 026,17 €

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2021 : **4 445 026,17 €**

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées n'est pas estimé.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

En Annexe ; les indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, pour les délégations de service public :

Balazé
Chateaubourg
Chatillon en Vendelais
Erbrée
Mondevert
Val D'Ize
Vitré
La Savatrais
Partie Régie de Vitré Communauté

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de ST M'HERVE	17	100
Station d'épuration de POCE LES BOIS	21,2	100
Station d'épuration de RANNEE	16,5	100
Station d'épuration de BAIS	48,6	100
Station d'épuration de LOUVIGNE DE BAIS	56,8	100
Station d'épuration de DOMAGNE/Chauméré	1	100
Station d'épuration de MARPIRE NORD	12,7	100
Station d'épuration de MARPIRE SUD	6,8	100
Station d'épuration de DOMALAIN2/ Hameau de Carcraon	1,44	100
Station d'épuration de DOMALAIN 1	31	100
Station d'épuration de MECE	4,8	100
Station d'épuration de TAILLIS	19,6	100
Station d'épuration de MONTAUTOUR	2	100
Station d'épuration de BRIELLES	24	100
Station d'épuration de ST CHRISTOPHE DES BOIS	17,1	100
Station d'épuration de VERGEAL	16,8	100
Station d'épuration de GENNES SUR SEICHE	20,5	100
Station d'épuration de ST DIDIER	62,1	100

Station d'épuration de PRINCE	2,9	100
Station d'épuration de MONTREUIL SOUS PEROUSE	17	100
Station d'épuration de DOMAGNE	100,9	100
Station d'épuration de CHAMPEAUX	13,4	100
Station d'épuration de MOULINS	7,7	100
Station d'épuration de ST GERMAIN DU PINEL	12,8	100
Station d'épuration de LA GUERCHE	1 024,29	100
Station d'épuration de MOUTIERS	41,1	100
Station d'épuration de VISSEICHE	8,74	100
Station d'épuration de LA CHAPELLE ERBREE	14,3	100
Station d'épuration de TORCE	23	100
Station d'épuration de BREAL SOUS VITRE	33,8	100
Station d'épuration de CORNILLE	37,05	100
Station d'épuration de LANDAVRAN	18	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de ST M'HERVE	17	100
Station d'épuration de POCE LES BOIS	21,2	100
Station d'épuration de RANNEE	16,5	100
Station d'épuration de BAIS	48,6	100
Station d'épuration de LOUVIGNE DE BAIS	56,8	100
Station d'épuration de DOMAGNE/Chauméré	1	100
Station d'épuration de MARPIRE NORD	12,7	100
Station d'épuration de MARPIRE SUD	6,8	100
Station d'épuration de DOMALAIN2/ Hameau de Carcraon	1,44	100
Station d'épuration de DOMALAIN 1	31	100
Station d'épuration de MECE	4,8	100
Station d'épuration de TAILLIS	19,6	100
Station d'épuration de MONTAUTOUR	2	100
Station d'épuration de BRIELLES	24	100
Station d'épuration de ST CHRISTOPHE DES BOIS	17,1	100
Station d'épuration de VERGEAL	16,8	100
Station d'épuration de GENNES SUR SEICHE	20,5	100

Station d'épuration de ST DIDIER	62,1	100
Station d'épuration de PRINCE	2,9	100
Station d'épuration de MONTREUIL SOUS PEROUSE	17	100
Station d'épuration de DOMAGNE	100,9	100
Station d'épuration de CHAMPEAUX	13,4	100
Station d'épuration de MOULINS	7,7	100
Station d'épuration de ST GERMAIN DU PINEL	12,8	100
Station d'épuration de LA GUERCHE	1 024,29	100
Station d'épuration de MOUTIERS	41,1	100
Station d'épuration de VISSEICHE	8,74	100
Station d'épuration de LA CHAPELLE ERBREE	14,3	100
Station d'épuration de TORCE	23	100
Station d'épuration de BREAL SOUS VITRE	33,8	100
Station d'épuration de CORNILLE	37,05	100
Station d'épuration de LANDAVRAN	18	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de ST M'HERVE	17	100
Station d'épuration de POCE LES BOIS	21,2	100
Station d'épuration de RANNEE	16,5	100
Station d'épuration de BAIS	48,6	0
Station d'épuration de LOUVIGNE DE BAIS	56,8	100
Station d'épuration de DOMAGNE/Chauméré	1	100
Station d'épuration de MARPIRE NORD	12,7	0
Station d'épuration de MARPIRE SUD	6,8	0
Station d'épuration de DOMALAIN2/ Hameau de Carcraon	1,44	100
Station d'épuration de DOMALAIN 1	31	100
Station d'épuration de MECE	4,8	100
Station d'épuration de TAILLIS	19,6	100
Station d'épuration de MONTAUTOUR	2	100
Station d'épuration de BRIELLES	24	100
Station d'épuration de ST CHRISTOPHE DES BOIS	17,1	0
Station d'épuration de VERGEAL	16,8	0
Station d'épuration de GENNES SUR SEICHE	20,5	0
Station d'épuration de ST DIDIER	62,1	0
Station d'épuration de PRINCE	2,9	0
Station d'épuration de MONTREUIL SOUS PEROUSE	17	100
Station d'épuration de DOMAGNE	100,9	100
Station d'épuration de CHAMPEAUX	13,4	100

Station d'épuration de MOULINS	7,7	100
Station d'épuration de ST GERMAIN DU PINEL	12,8	0
Station d'épuration de LA GUERCHE	1 024,29	100
Station d'épuration de MOUTIERS	41,1	100
Station d'épuration de VISSEICHE	8,74	0
Station d'épuration de LA CHAPELLE ERBREE	14,3	100
Station d'épuration de TORCE	23	100
Station d'épuration de BREAL SOUS VITRE	33,8	0
Station d'épuration de CORNILLE	37,05	100
Station d'épuration de LANDAVRAN	18	0

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la norme ERU est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de BAIS :

Filières mises en œuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	12,88

Station d'épuration de BALAZE :

Filières mises en œuvre	tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	19,71

Station d'épuration de CHATEAUBOURG-BROONS :

Filières mises en œuvre	tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	116

Station d'épuration de CHATILLON EN VENDELAIS :

Filières mises en œuvre	tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	12,69

Station d'épuration de DOMALAIN

Filières mises en œuvre	tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	16,096

Station d'épuration d'ERBREE :

Filières mises en œuvre	tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	24,70

Station d'épuration de LOUVIGNE DE BAIS :

Filières mises en œuvre	tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	33,8

Station d'épuration de MONDEVERT :

Filières mises en œuvre	tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	9

Station d'épuration DOMAGNE :

Filières mises en œuvre	tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	17,8

Station d'épuration de LA GUERCHE :

Filières mises en œuvre	tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	298

STEP de la SAVATRAIS :

Filières mises en œuvre	tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	80,15

Station d'épuration de VAL D'IZE :

Filières mises en œuvre	tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	26,68

Station d'épuration de VITRE/La Croix Rouge :

Filières mises en œuvre	tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	0,76

Station d'épuration de VITRE/Malipasse :

Filières mises en œuvre	tMS
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>	729,7

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	531 277,25 €
Montants des subventions en €	393 933,54 €

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [2021] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	
Encours de la dette au 31 décembre 2021 (montant restant dû en €) Commentaire : Encours de la dette de l'assainissement pour l'ensemble des communes Vitré Communauté.	5 905 520 €	
Montant remboursé durant l'exercice en €	En capital	1 219 012,75 €
	En intérêts	111 321,57 €

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a été de 2 017 191,48 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude (Projets principaux)	Type	Année Prévisionnelle	Montants prévisionnels en €
Schéma Directeur Eaux Usées	Etude	2022-2025	1 500 000,00 €
Diagnostic Réseau Châteaubourg, Saint Jean sur Vilaine et Saint Didier	Etude	2022-2023	60 000,00 €
Maîtrise d'œuvre station d'épuration et réseaux de transfert Châteaubourg, Saint Jean sur Vilaine et Saint Didier Sécurisation du PR du Pont Riou	Etude	2022-2027	250 000,00 €
Etude de faisabilité Réseaux de transfert : Taillis, Saint Christophe des Bois, Vergéal	Etude	2023	30 000,00 €
Réhabilitation Réseaux Vitré (rue des Castors, Route de Beauvais, Rue Garengéot)	Travaux	2021	265 000,00 €
Extension Réseaux La Guerche de Bretagne (rue de la Vannerie)	Travaux	2021	50 000,00 €
Réhabilitation PR de la Vannerie La Guerche de Bretagne	Travaux		75 000,00 €
Réhabilitation rue de Rennes la Guerche de Bretagne	Travaux	2023	220 000,00€
Réhabilitation Etreilles	Travaux	2023-2024	70 000,00 €
Réhabilitation Châteaubourg	Travaux	2023-2024	100 000,00 €
Réhabilitation Domagné	Travaux	2023-2024	100 000,00 €
Transfert Montreuil S/Pérouse	Travaux	2023	750 000,00 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2021, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Environ 63 000
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	30
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1221.5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	Suivant la commune en annexe
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	Suivant la commune en annexe
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%

1. Arrêtés Préfectoraux des stations supérieurs à 2000 EH
2. RPQS individuels des délégations
 - Balazé
 - Chateaubourg
 - Châtillon-en-Vendelais
 - Erbrée
 - Mondevert
 - La Savatrais
 - Val D'izé
 - Vitré
3. Tableau des prix de l'eau de Vitré Communauté
4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) sur les communes de Vitré Communauté en fonction des contrats.

Arrêtés Préfectoraux / Récépissés de Déclaration

Document établi en complément du présent R.P.Q.S.

Communauté d'Agglomération de
Vitré Communauté
Assainissement collectif : ex Balazé

**Rapport annuel sur le Prix et la
Qualité du Service public de
l'assainissement.**

Exercice 2021

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	4
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	7
2.3.	Recettes	8
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	11
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	13
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)..	13
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	13
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	14
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	15

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté D'Agglomération Vitré Communauté
- Nom de l'entité de gestion : Vitré Communauté : ex Balazé
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Depollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Balazé

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation **par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2027
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif

sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 570 habitants au 31/12/2021

1.4. Nombre d'abonnés

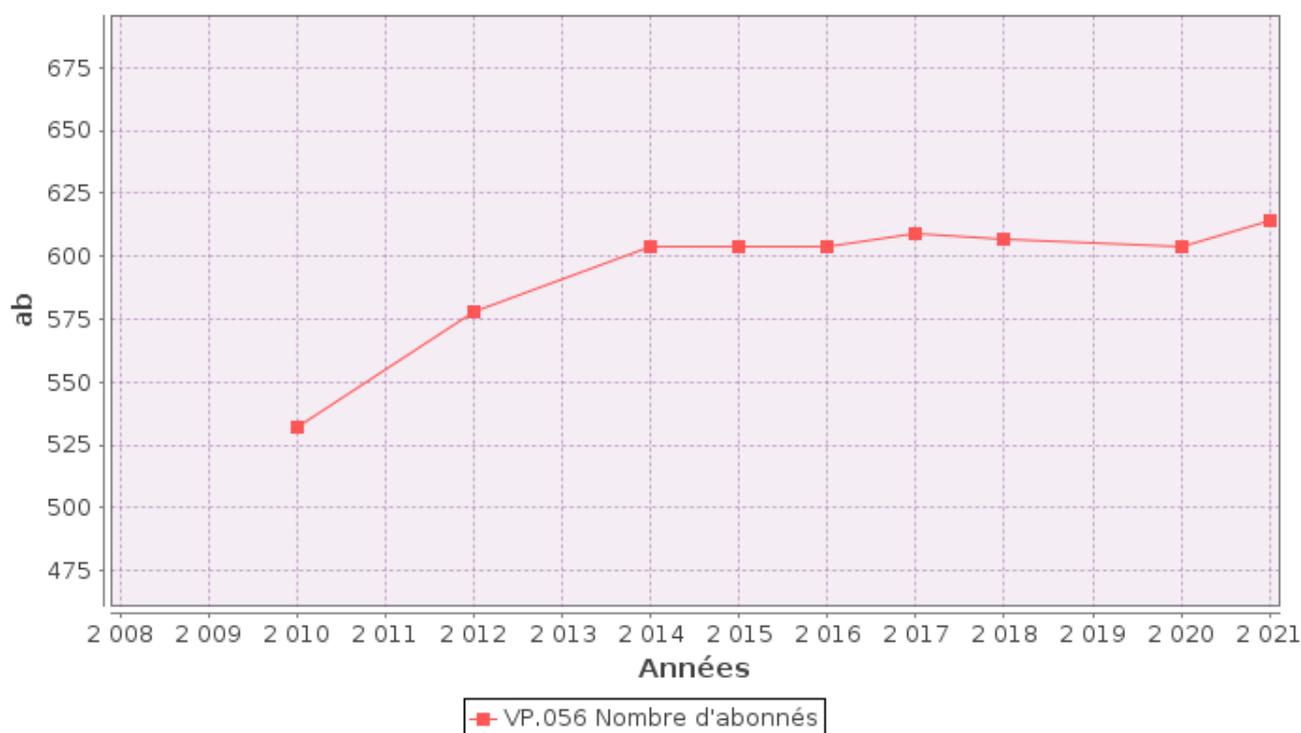


Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 614 abonnés au 31/12/2021

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 58,7 abonnés/km) au 31/12/2021.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,6 habitants/abonné au 31/12/2021.

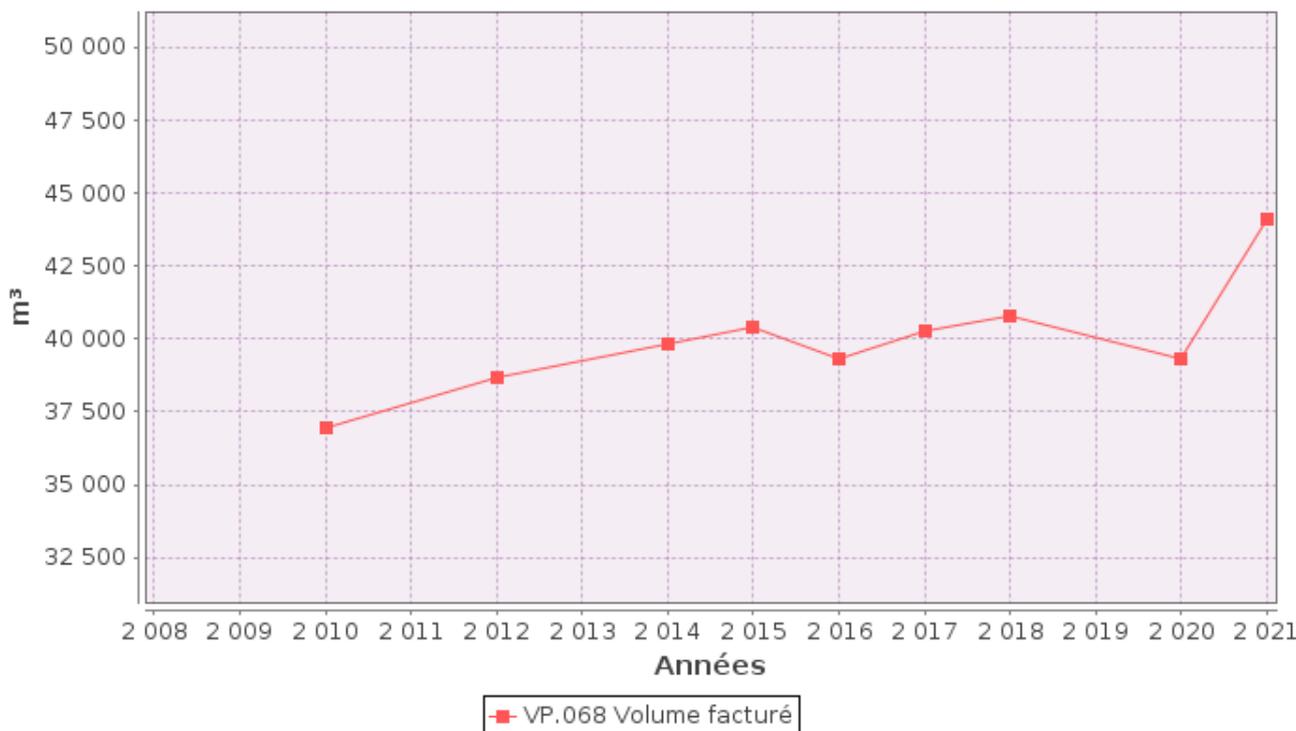


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	39 340	44 077	12%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2010).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 10,29 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 10,29 km (10,29 km au 31/12/2020).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Arrêté préfectoral en annexe

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

La grille tarifaire a été modifiée entre 2021 et 2022.

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	8,67 €	8,67 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,525 €/m ³	0,54 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	13,37 €	13,63 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,217 €/m ³	1,241 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

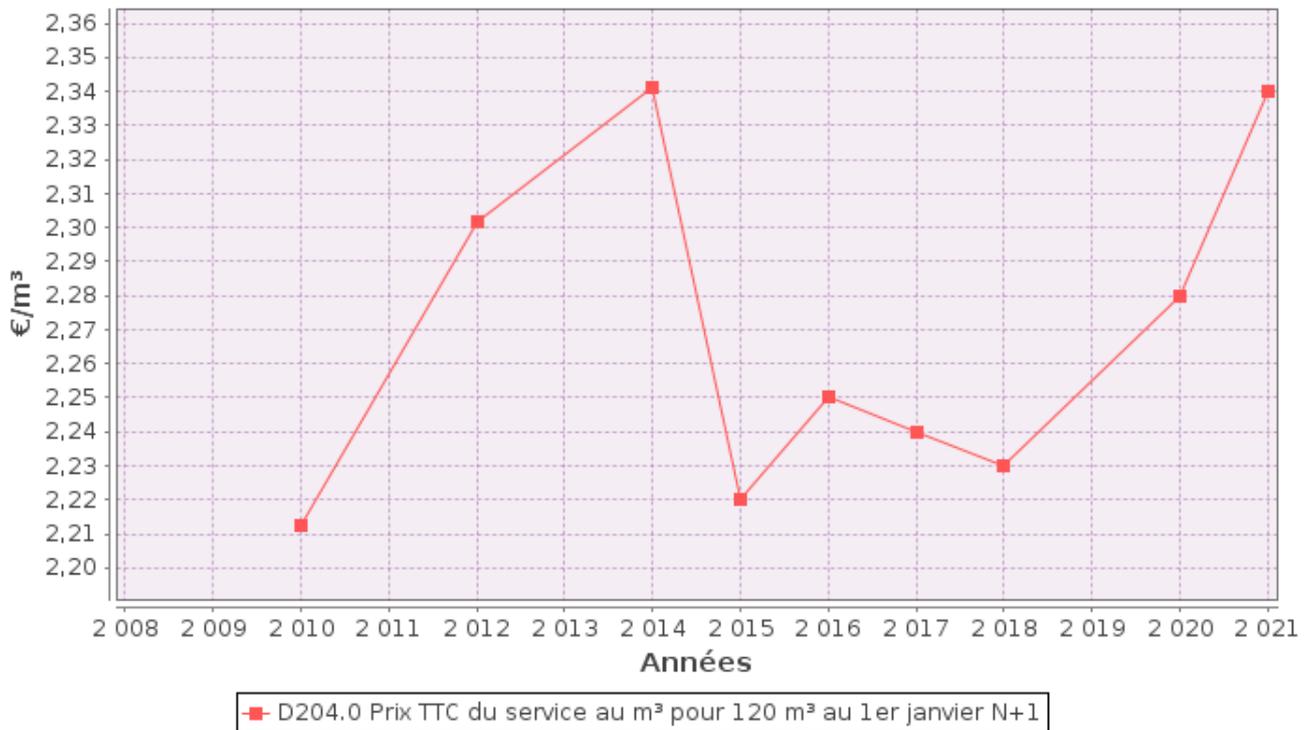
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	8,67	8,67	0%
Part proportionnelle	63,00	64,80	2,9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	71,67	73,47	2,5%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	13,37	13,63	1,9%
Part proportionnelle	146,04	148,92	2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	159,41	162,55	2%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7%
VNF Rejet :	_____	_____	_____%
Autre : _____	_____	_____	_____%
TVA	24,91	25,52	2,5%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,91	44,72	4,2%
Total	273,99	280,74	2,5%
Prix TTC au m³	2,28	2,34	2,6%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€)
1er acompte 2021	07/05/2021	2 288,18
3ème acompte 2020	07/05/2021	9 204,55
Acompte 45% 2020 (2ème Acompte 2021)	25/10/2021	5 483,36
Solde 2020 sur encaissé	22/07/2021	8 956,41
		25 932,50

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :**Compte annuel de résultat de l'exploitation 2021**

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en Euros	2020	2021	Ecart en %
PRODUITS	76 029	78 462	3,2%
Exploitation du service	52 386	52 318	
Collectivités et autres organismes publics	23 626	26 143	
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	
Produits accessoires	17	1	
CHARGES	86 038	101 300	17,7%
Personnel	19 255	20 564	
Energie électrique	9 595	9 140	
Produits de traitement	0	2 310	
Analyses	196	400	
Sous-traitance, matières et fournitures	18 311	23 779	
Impôts locaux et taxes	539	376	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	7 000	7 127	
• télécommunication, postes et télégestion	352	402	
• engins et véhicules	2 947	2 694	
• informatique	2 091	2 748	
• assurance	154	197	
• locaux	704	685	
Contribution des services centraux et recherche	1 729	1 727	
Collectivités et autres organismes publics	23 626	26 143	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	0	2 364	
• fonds contractuel	4 620	4 685	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	775	786	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	367	329	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	24	1 571	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	1	0	
Résultat avant impôt	-10 009	-22 838	-128,2%
RESULTAT	-10 009	-22 838	-128,2%

Détail des produits

en Euros	2020	2021	Ecart en %
TOTAL	76 029	78 462	3,2%
Exploitation du service	52 386	52 318	-0,1%
• Partie fixe facturée	7 737	7 910	
• Partie proportionnelle facturée	46 303	46 950	
• Variation de la part estimée sur consommations	-3 090	-2 542	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	1 437	0	
Collectivités et autres organismes publics	23 626	26 143	10,7%
• Part Collectivité	23 626	26 143	
Travaux attribués à titre exclusif	0	0	0,0%
Produits accessoires	17	1	-94,1%
• Autres produits accessoires	17	1	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 610 abonnés potentiels

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		84,6%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	40,4%	0
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	84%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	28

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 28 pour l'exercice 2021 (25 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées En kg DBO5/j Exercice 2021	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de BALAZE	67	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de BALAZE :

Filières mises en œuvre		tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		19,7

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 570	1 570
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	9,7	19,7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,28	2,34
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,02%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	25	28
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Communauté d'Agglomération de
Vitré Communauté
Assainissement collectif : ex Châteaubourg

**Rapport annuel sur le Prix et la
Qualité du Service public de
l'assainissement.**

Exercice 2021

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Volumes facturés.....	4
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	5
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	6
2.3.	Recettes.....	8
3.	Indicateurs de performance	10
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	10
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	11
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	12
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	12
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	13
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs	14

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté D'Agglomération Vitré Communauté
- Nom de l'entité de gestion : Vitré Communauté : ex Châteaubourg
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- Compétences liées au service :

Oui **Non**

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Châteaubourg

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par **Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2027

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers –

domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 6 602 habitants au 31/12/2021 (6 439 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



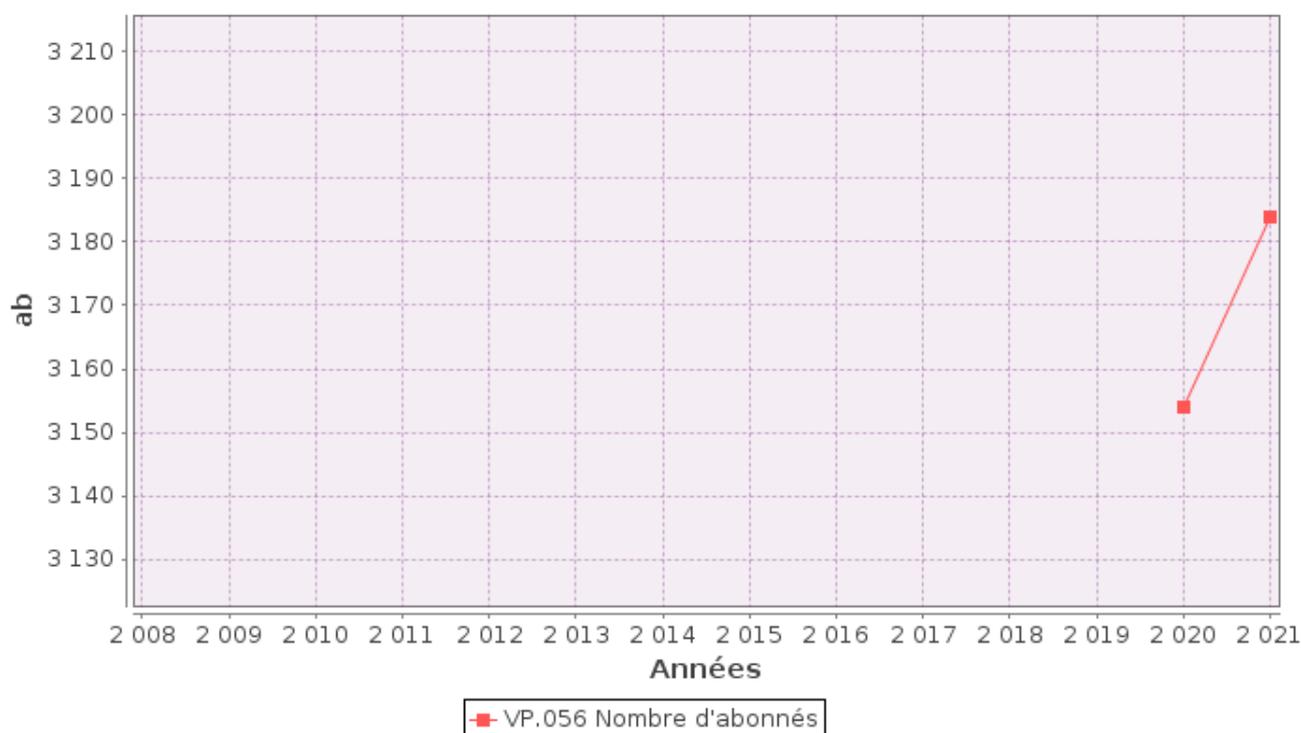
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 3 184 abonnés au 31/12/2021 (3 154 au 31/12/2020).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 3 184.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 69,57 abonnés/km) au 31/12/2021. (67,51 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,07 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,04 habitants/abonné au 31/12/2020).

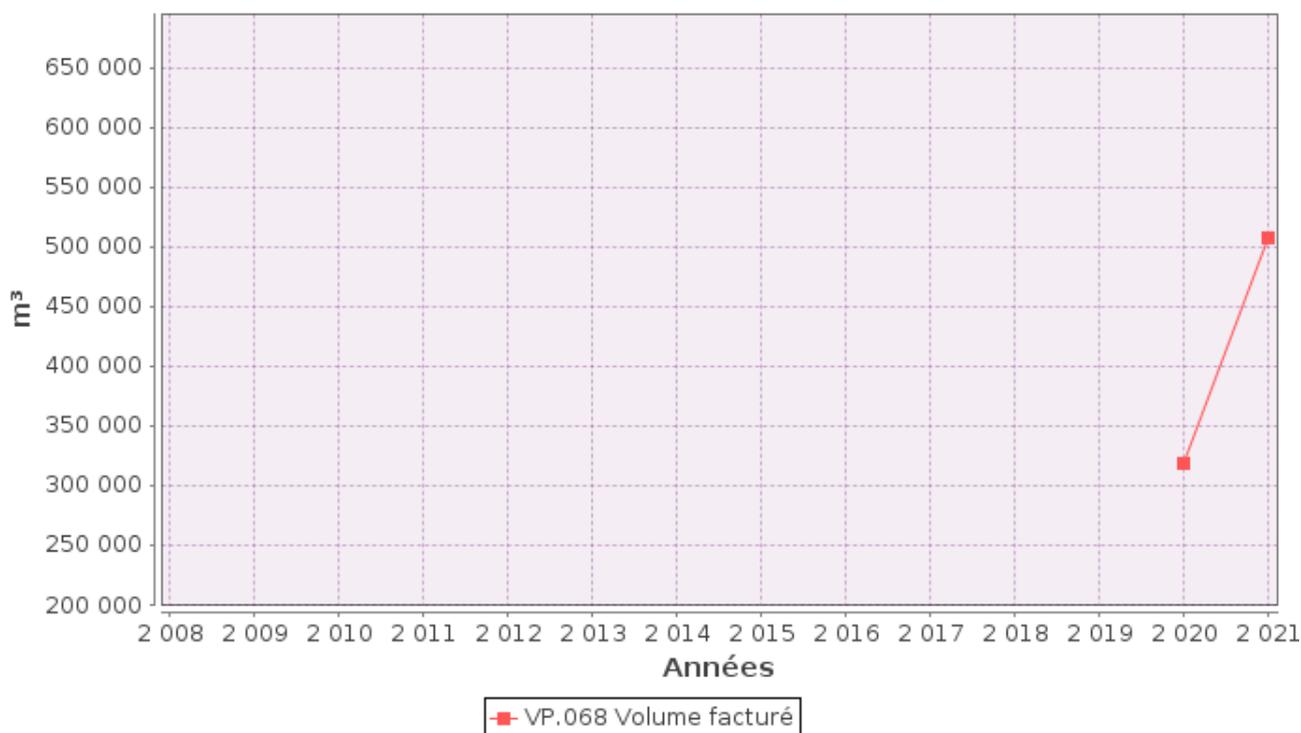


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	317 801	506 634	59,4%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 6 au 31/12/2021 (6 au 31/12/2020).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 45,77 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 45,77 km (46,72 km au 31/12/2020).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Arrêtés préfectoraux en annexe

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	9,96 €	9,96 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,473 €/m ³	1,52 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	32,32 €	33,34 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,959 €/m ³	0,989 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence

selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	9,96	9,96	0%
Part proportionnelle	176,76	182,40	3,2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	186,72	192,36	3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	32,32	33,34	3,2%
Part proportionnelle	115,08	118,68	3,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	147,40	152,02	3,1%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	35,21	36,24	2,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	53,21	54,24	1,9%
Total	387,33	398,62	2,9%
Prix TTC au m³	3,23	3,32	2,8%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

semestrielle

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

Collectivité: D2761 - VILLE DE CHATEAUBOURG ASST

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	383 146	472 955	23,44 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	382 648	402 182	5,10 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	498	70 773	
Exploitation du service	383 146	472 955	23,44 %
Produits : part de la collectivité contractante	345 159	433 701	25,65 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	356 498	328 282	-7,91 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 11 339	105 418	
Redevance Modernisation réseau	34 458	40 417	17,29 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	35 678	29 858	-16,31 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	- 1 220	10 559	
Collectivités et autres organismes publics	379 617	474 117	24,89 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	10 200	15 406	NS
Produits accessoires	719	725	0,83 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

16/03/22

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2021
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: D2761 - VILLE DE CHATEAUBOURG ASST

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	773 682	963 203	24,50 %
Exploitation du service	383 146	472 955	
Collectivités et autres organismes publics	379 617	474 117	
Travaux attribués à titre exclusif	10 200	15 406	
Produits accessoires	719	725	
CHARGES	640 962	738 323	15,19 %
Personnel	59 020	54 056	
Energie électrique	38 292	37 701	
Produits de traitement	5 376	19 616	
Analyses	3 853	2 631	
Sous-traitance, matières et fournitures	77 578	72 524	
Impôts locaux et taxes	7 821	6 139	
Autres dépenses d'exploitation	15 094	6 569	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	8 153	1 924	
<i>engins et véhicules</i>	7 312	4 512	
<i>informatique</i>	12 434	13 740	
<i>assurances</i>	2 352	1 664	
<i>locaux</i>	3 409	8 839	
<i>autres</i>	- 18 567	- 24 107	
Contribution des services centraux et recherche	18 864	26 464	
Collectivités et autres organismes publics	379 617	474 117	
Charges relatives aux renouvellements	16 270	20 189	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	6 726	9 089	
<i>programme contractuel (renouvellements</i>	9 544	11 100	
Charges relatives aux investissements	16 683	16 933	
<i>programme contractuel (investissements</i>	16 683	16 933	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	2 496	1 385	
RESULTAT AVANT IMPOT	132 720	224 880	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	37 162	61 841	
RESULTAT	95 558	163 037	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

16/03/2022

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 3 184 abonnés potentiels (100% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,96%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	66%	11
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	66%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	92

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 92 pour l'exercice 2021 (90 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de CHATEAUBOURG-BROONS	5	100
Station d'épuration de CHATEAUBOURG	314,4	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées En kg DBO5/j Exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de CHATEAUBOURG-BROONS	5	100
Station d'épuration de CHATEAUBOURG	314,4	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des

eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées En kg DBO5/j Exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de CHATEAUBOURG-BROONS	5	100
Station d'épuration de CHATEAUBOURG	314,4	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de CHATEAUBOURG-BROONS :

Filières mises en œuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	116

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de CHATEAUBOURG :

Filières mises en œuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	116

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	6 439	6 602
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	6	6
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	92,9	116
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,23	3,32
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	90	92
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Communauté d'Agglomération de
Vitré Communauté
Assainissement collectif : ex Châtillon-en-
Vendelais

**Rapport annuel sur le Prix et la
Qualité du Service public de
l'assainissement.**

Exercice 2021

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	3
1.5.	Volumes facturés.....	4
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	6
2.3.	Recettes	9
3.	Indicateurs de performance	10
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	10
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	11
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)..	12
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	12
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	13
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	14

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté D'Agglomération Vitré Communauté
- Nom de l'entité de gestion : Vitré Communauté : ex Chatillon en Vendelais
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI

- Compétences liées au service :

Oui **Non**

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Châtillon-en-Vendelais

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation **par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2029
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2029
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers –

domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 155 habitants au 31/12/2021 (1 140 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

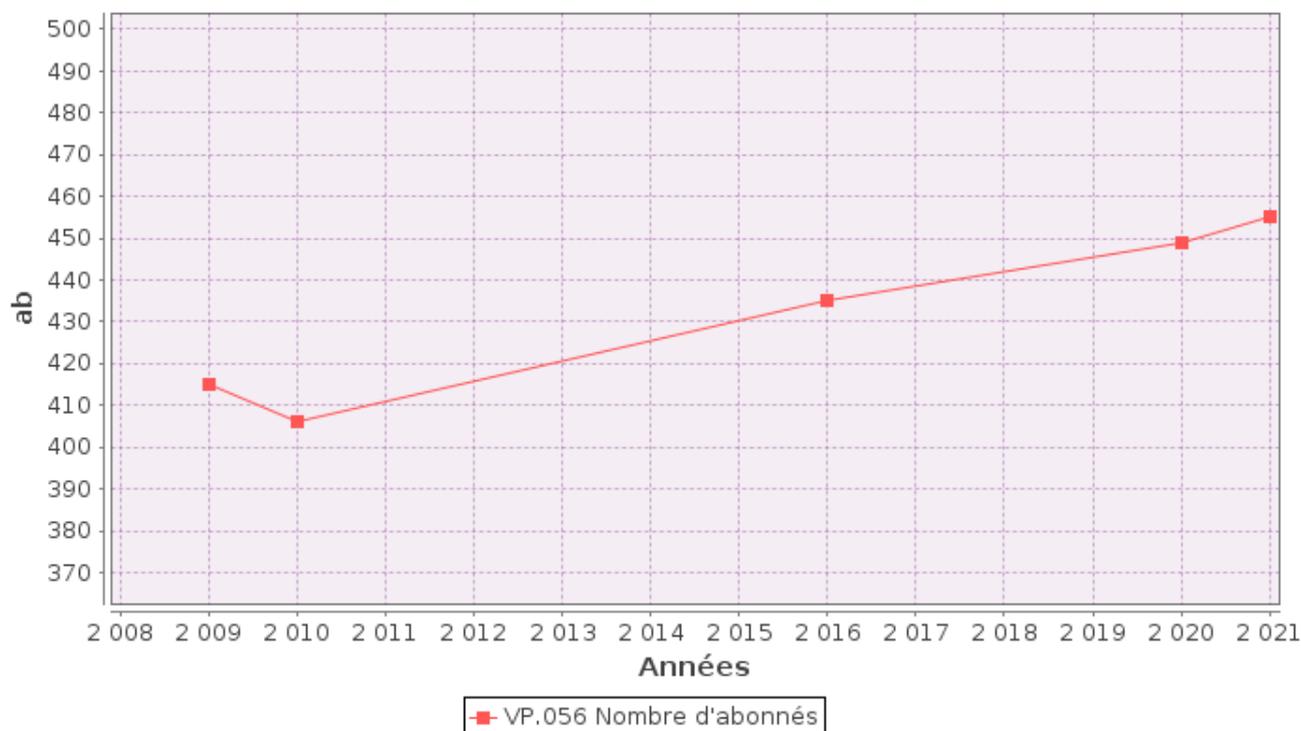
Le service public d'assainissement collectif dessert 1 155 habitants au 31/12/2021 (1 140 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 462.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 37,45 abonnés/km) au 31/12/2021. (36,95 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,54 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,54 habitants/abonné au 31/12/2020).

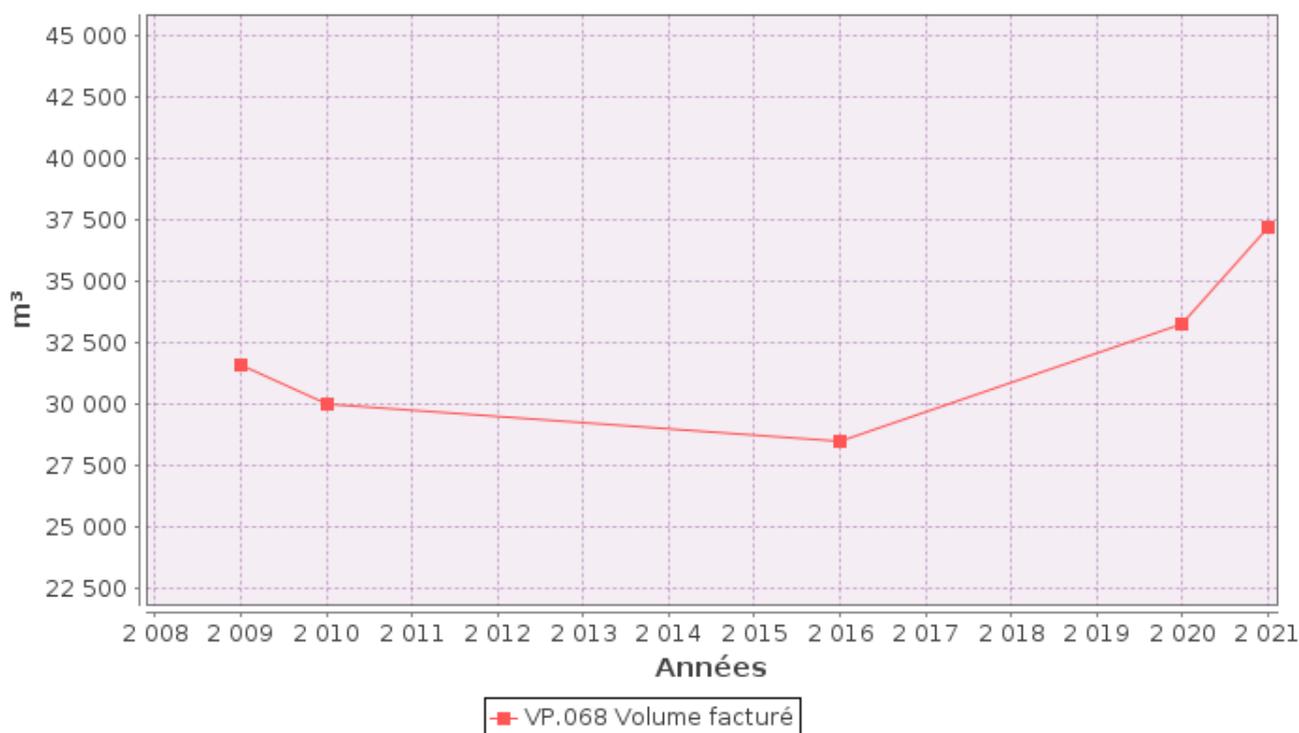


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	33 322	37 202	11,6%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 12,15 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 12,15 km (12,15 km au 31/12/2020).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Arrêté préfectoral en annexe

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	13,90 €	13,90 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,40 €/m ³	1,44 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	34,65 €	35,79 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,2958 €/m ³	1,3384 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

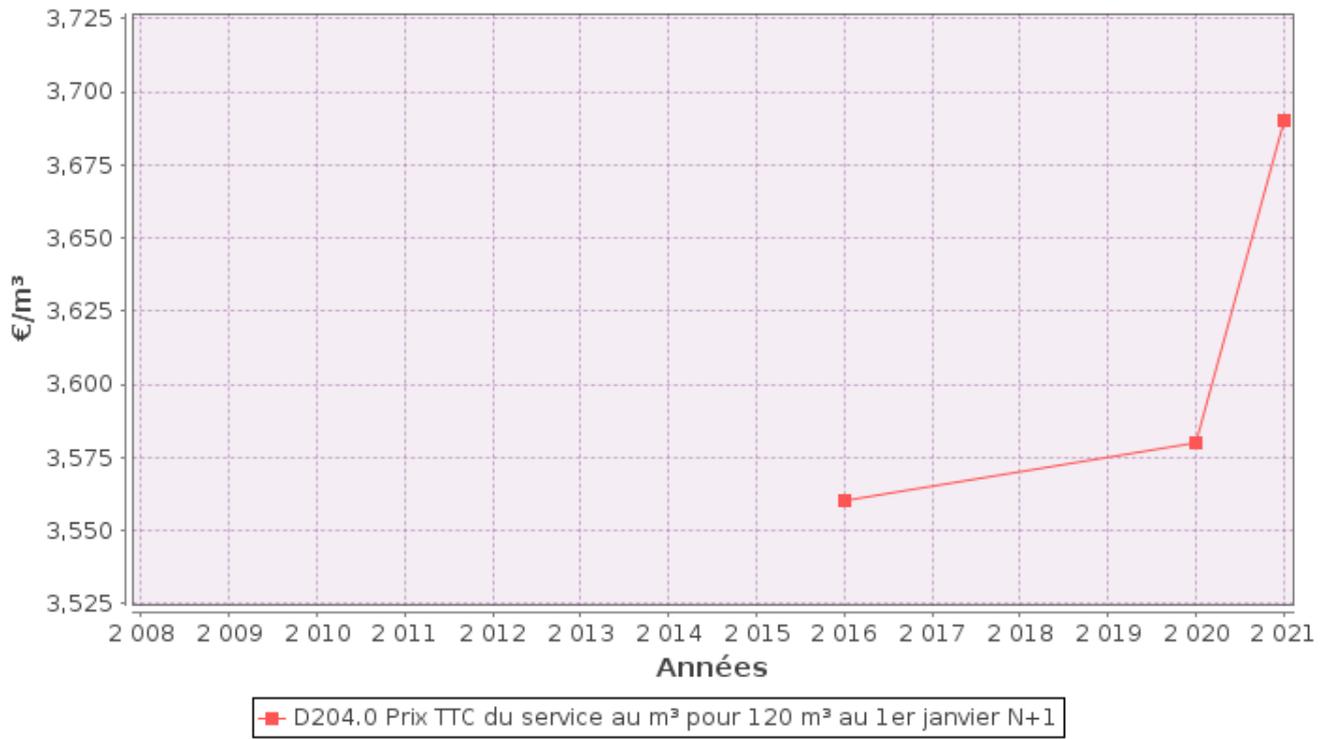


Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence

selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	13,90	13,90	0%
Part proportionnelle	168,00	172,80	2,9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	181,90	186,70	2,6%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	34,65	35,79	3,3%
Part proportionnelle	155,50	160,61	3,3%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	190,15	196,40	3,3%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7%
VNF Rejet :	—	—	—%
Autre : _____	—	—	—%
TVA	39,01	40,23	3,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,00	59,43	4,3%
Total	429,05	442,53	3,1%
Prix TTC au m³	3,58	3,69	3,1%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :



Département d'ILLE ET VILAINE

VITRE COMMUNAUTE

Commune de CHATILLON EN VENDELAIS

COMPTE D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

ANNEE 2021

Nbre de branchements au 31/12/21 : 462

Désignation des opérations	Nombre m3	Montant HT Part Collectivité	Montant Part SAUR
Abonnements		6 186,55	15 774,37
Consommation en M3	37 119	44 886,80	48 098,63
Total période	37 119	51 073,35	63 873,00
Consommation en M3	-2 643	-3 844,40	-3 485,65
Total périodes antérieures	-2 643	-3 844,40	-3 485,65
TOTAL DES EMISSIONS	34 476	47 228,95	60 387,35
Reprise impayés antérieurs		5 864,29	
Valeurs impayés en cours		-4 838,45	
Créances irrécouvrables		-1 257,96	
(*) Communaux non facturés en part collectivité			
Résultats généraux	34 476	46 996,83	60 387,35

Date de reversement	Montant HT Part Collectivité	Montant TVA 20%	Montant TTC Collectivité
Total au Crédit de la Collectivité:	46 996,83 €	9 399,37 €	56 396,20 €
Acomptes déjà versés :			
1 avril 2021	7 900,00 €	1 580,00 €	9 480,00 €
1 juin 2021	5 000,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
1 octobre 2021	16 500,00 €	3 300,00 €	19 800,00 €
1 avril 2022	2 400,00 €	480,00 €	2 880,00 €
	31 800,00 €	6 360,00 €	38 160,00 €
Total à reverser par la SAUR à la Collectivité en TTC :	15 196,83 €	3 039,37 €	18 236,20 €

Arrêté le présent décompte de surtaxe à la somme de :

18 236,20 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 98,48% des 462 abonnés potentiels (98,46% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		93,62%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,93%	15
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	59,98%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	94

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 94 pour l'exercice 2021 (94 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées En kg DBO5/j Exercice 2021	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de CHATILLON EN VENDELAIS	50,71	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de CHATILLON EN VENDELAIS :

Filières mises en œuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	12,69

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 140	1 155
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	11,7	12,7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,58	3,69
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,46%	98,48%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	94	94
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Communauté d'Agglomération de
Vitré Communauté
Assainissement collectif : ex Erbrée

**Rapport annuel sur le Prix et la
Qualité du Service public de
l'assainissement.**

Exercice 2021

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	3
1.5.	Volumes facturés.....	4
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	7
2.3.	Recettes	9
3.	Indicateurs de performance	10
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	10
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	11
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)..	12
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	12
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	12
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	14

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté D'Agglomération Vitré Communauté
- Nom de l'entité de gestion : Vitré Communauté : ex Erbrée
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- Compétences liées au service :

Oui **Non**

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Erbrée

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation **par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2020
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers –

domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 005 habitants au 31/12/2021 (962 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

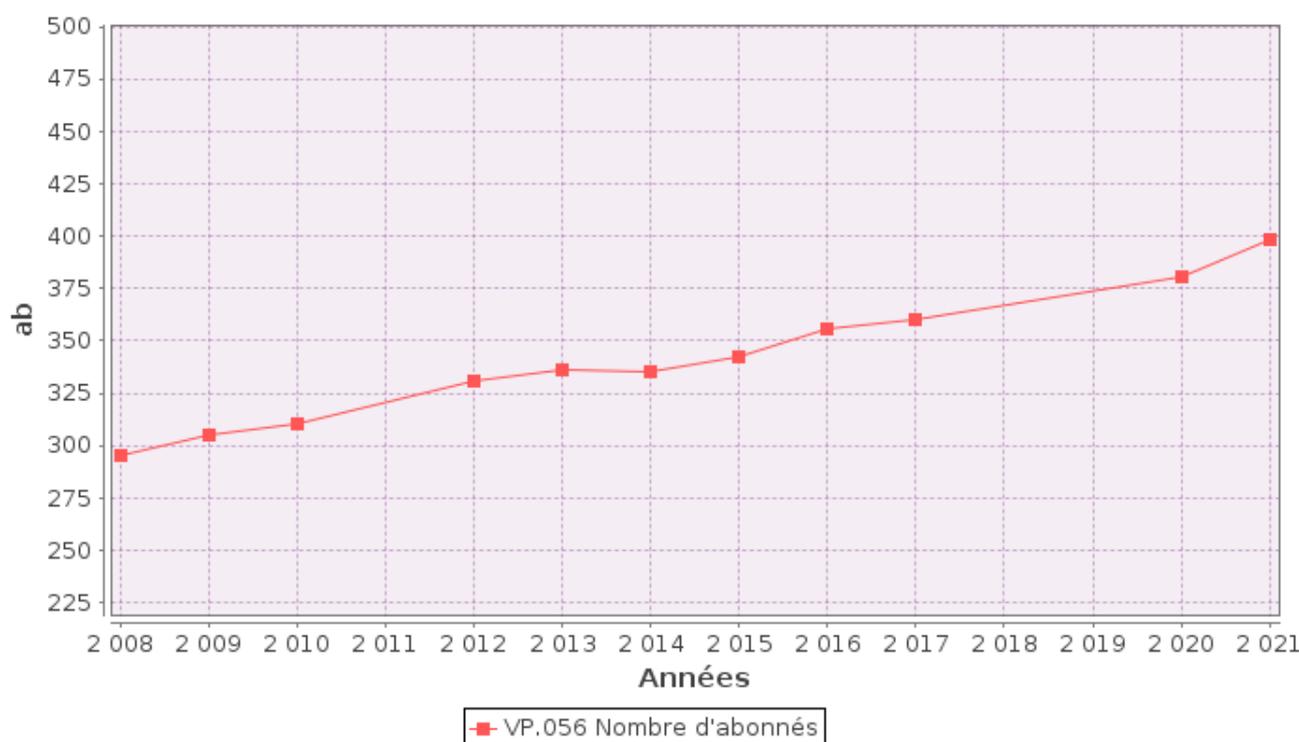
Le service public d'assainissement collectif dessert 398 abonnés au 31/12/2021 (381 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 398.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 51,09 abonnés/km au 31/12/2021. (48,91 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,53 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,52 habitants/abonné au 31/12/2020).

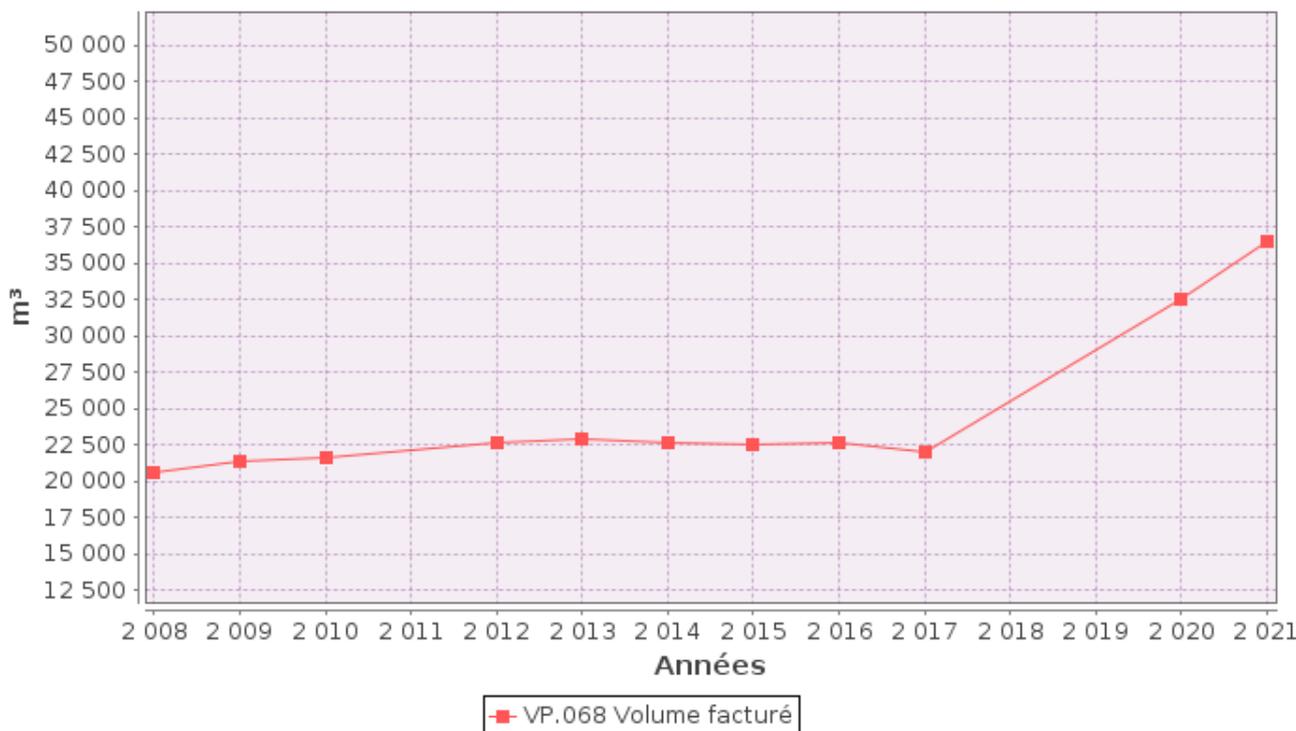


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	32 534	36 431	12%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **0** au 31/12/2021 (**0** au 31/12/2020).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 7,79 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 7,79 km (7,79 km au 31/12/2020).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Arrêté préfectoral en annexe

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

La grille tarifaire a été modifiée entre 2020 et 2021.

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	40 €	40 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³ de 0 à 100 m ³	1,245 €/m ³	1,28 €/m ³
	Prix au m ³ de 101 à 120 m ³	1,375 €/m ³	1,42 €/m ³
	Prix au m ³ au-delà de 120 m ³	1,375 €/m ³	1,42 €/m ³
	Autre :	___ €	___ €
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

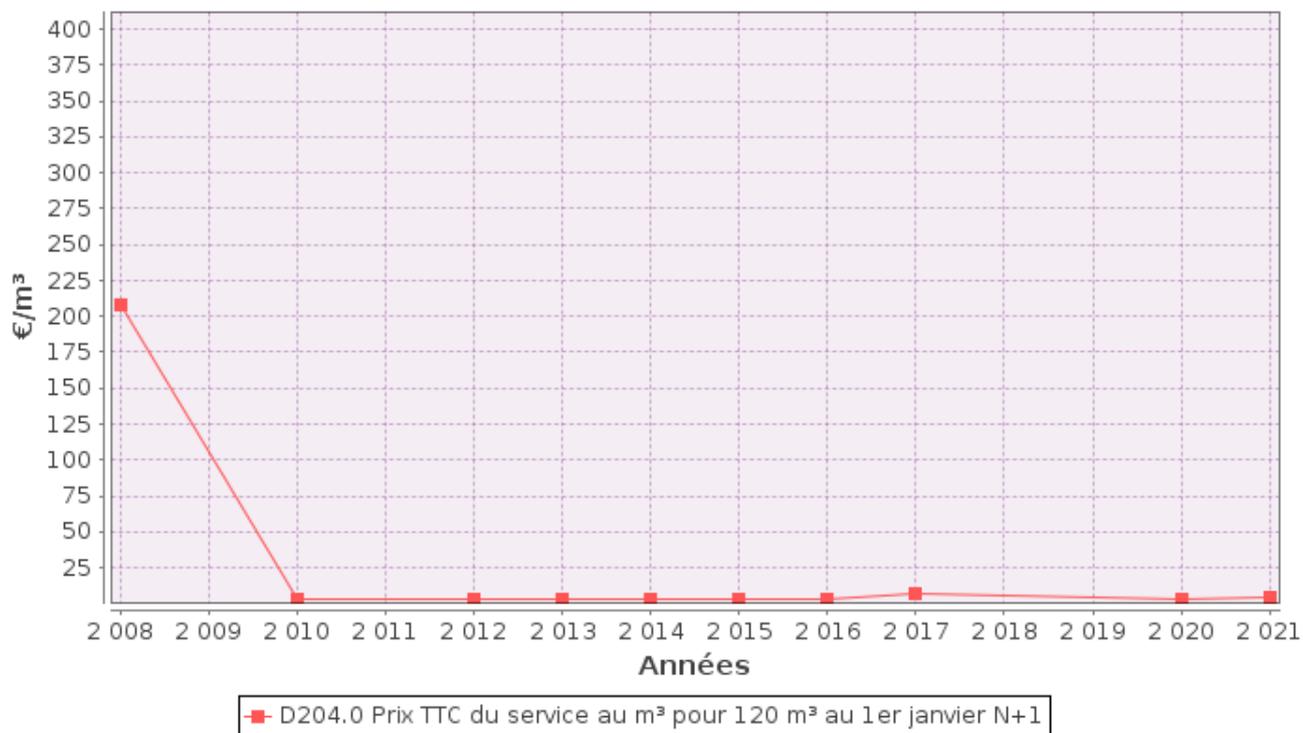
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	40,00	40,00	0%
Part proportionnelle	152,00	156,40	2,9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	192,00	196,40	2,3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	34,40	35,68	3,7%
Part proportionnelle	147,36	152,88	3,8%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	181,76	188,56	3,7%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7%
VNF Rejet :	_____	_____	_____%
Autre : _____	_____	_____	_____%
TVA	39,18	40,42	3,2%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	57,18	59,62	4,3%
Total	430,94	444,58	3,2%
Prix TTC au m³	3,59	3,70	3,1%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



2.3. Recettes



Département d'ILLE ET VILAINE

VITRE COMMUNAUTE

Commune d'ERBREE

COMPTE D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

ANNEE 2021

Nbre de branchements au 31/12/21 : 402

Désignation des opérations	Nombre m3	Montant HT Part Collectivité	Montant HT Part SAUR
Abonnements		15 737,88	13 533,97
Consommation en M3	29 831	38 034,26	23 910,65
Total période	29 831	53 772,14	37 444,62
Consommation en M3	9 817	13 430,90	11 795,47
Total périodes antérieures	9 817	13 430,90	11 795,47
TOTAL DES EMISSIONS	39 648	67 203,04	49 240,09
Reprise impayés antérieurs		3 052,21	
Valeurs impayés en cours		-1 606,04	
Créances irrécouvrables		-1 135,64	
Résultats généraux	39 648	67 513,57	49 240,09

Date de reversement	Montant HT Part Collectivité	Montant TVA 20%	Montant TTC Collectivité
Total au Crédit de la Collectivité:	67 513,57 €	0,00 €	67 513,57 €
Acomptes déjà versés :			
15 avril 2021	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €
15 octobre 2021	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €
15 avril 2022	30 600,00 €	0,00 €	30 600,00 €
	57 100,00 €	0,00 €	57 100,00 €
Total à reverser par la SAUR à la Collectivité en TTC :	10 413,57 €	0,00 €	10 413,57 €

Arrêté le présent décompte de surtaxe à la somme de :

10 413,57 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 398 abonnés potentiels (98,96% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80,01%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	60,25%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	94

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 94 pour l'exercice 2021 (94 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées En kg DBO5/j Exercice 2020	Conformité exercice 2020 0 ou 100
BA ERBREE	49,56	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions

suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

BA ERBREE :

Filières mises en œuvre		tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		24,7

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	962	1 005
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	11,5	24,7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,59	3,7
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,96%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	94	94
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Communauté d'Agglomération de
Vitré Communauté
Assainissement collectif : ex Mondevert

**Rapport annuel sur le Prix et la
Qualité du Service public de
l'assainissement.**

Exercice 2021

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	3
1.5.	Volumes facturés.....	4
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	7
2.3.	Recettes	9
3.	Indicateurs de performance	10
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	10
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	11
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)..	12
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	12
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	13
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	14

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté D'Agglomération Vitré Communauté
- Nom de l'entité de gestion : Vitré Communauté : ex Mondevert
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- Compétences liées au service :

Oui **Non**

Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :

Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Mondevert

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation **par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2021
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers –

domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 635 habitants au 31/12/2021 (716 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



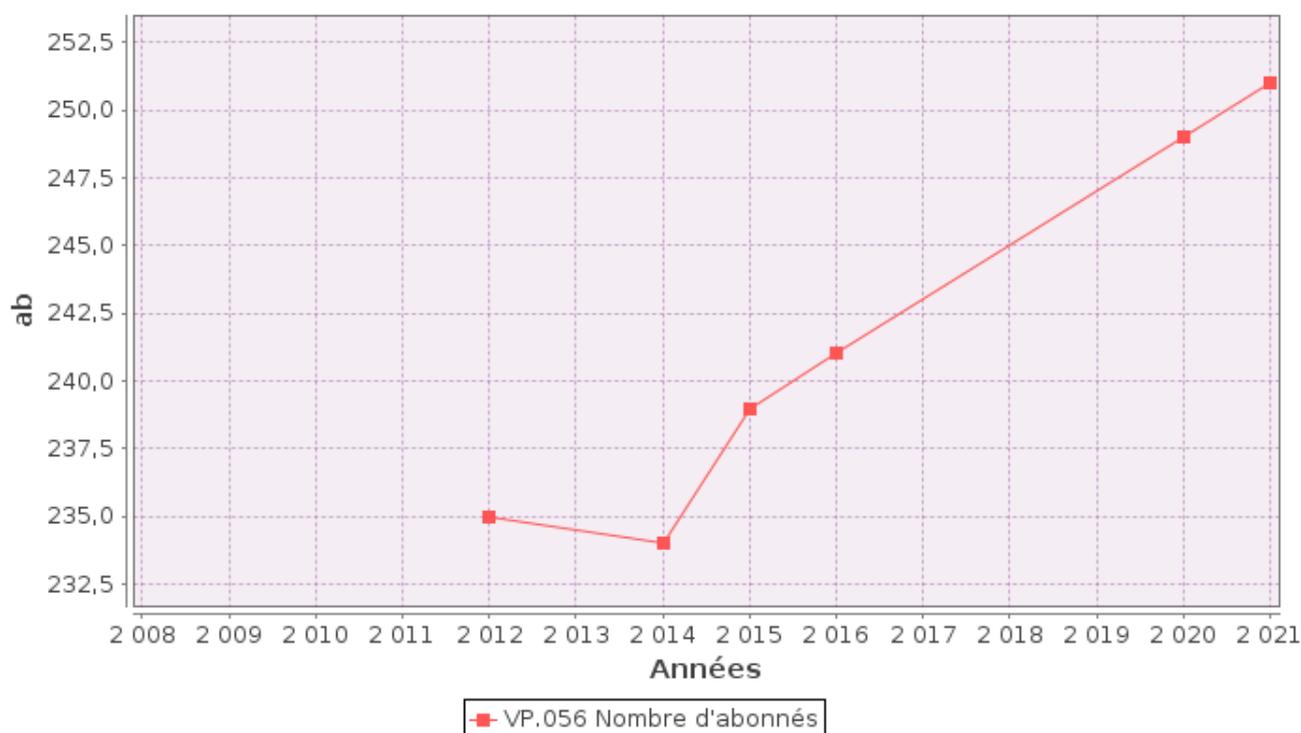
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 251 abonnés au 31/12/2021 (249 au 31/12/2020).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 262.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 40,95 abonnés/km) au 31/12/2021. (40,62 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 6,51 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,88 habitants/abonné au 31/12/2020).

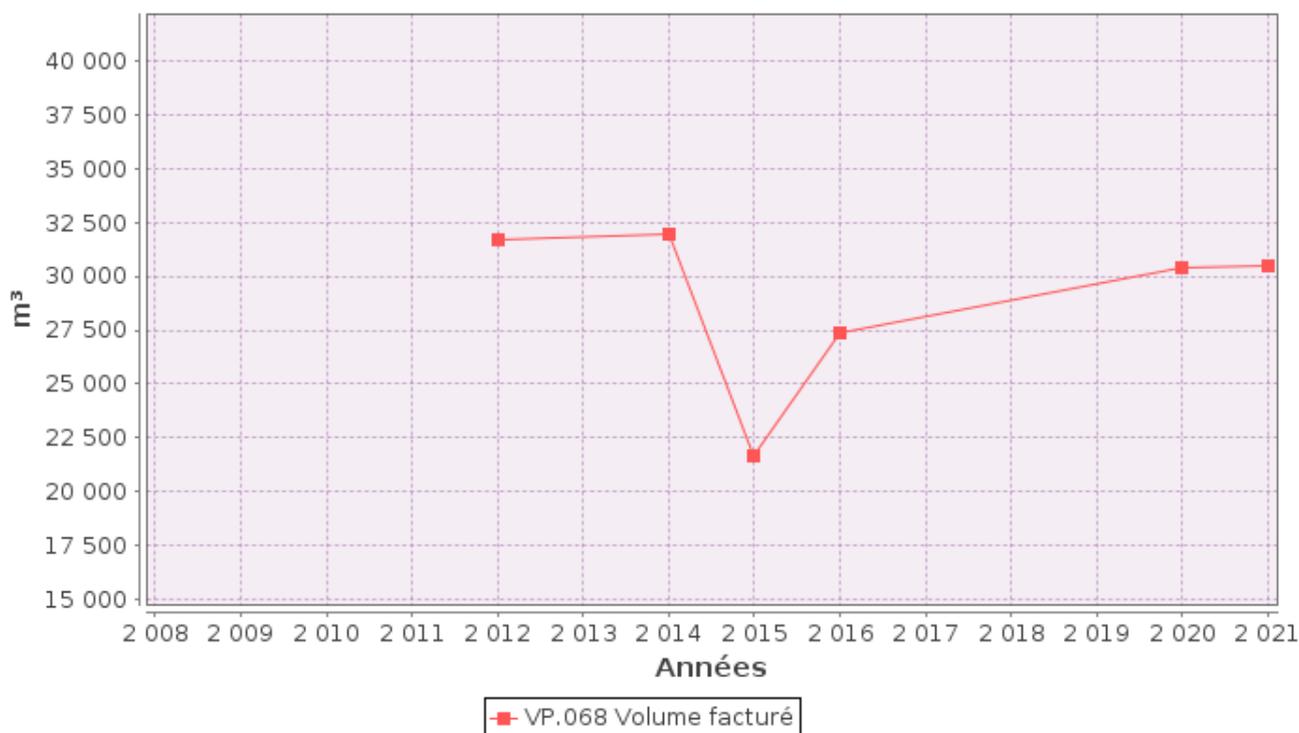


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	30 382	30 462	0,3%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 6,13 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 6,13 km (6,13 km au 31/12/2019).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Arrêté préfectoral en annexe

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	20 €	20 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,15 €/m ³	1,18 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	38,42 €	39,85 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,2149 €/m ³	1,26 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,15 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

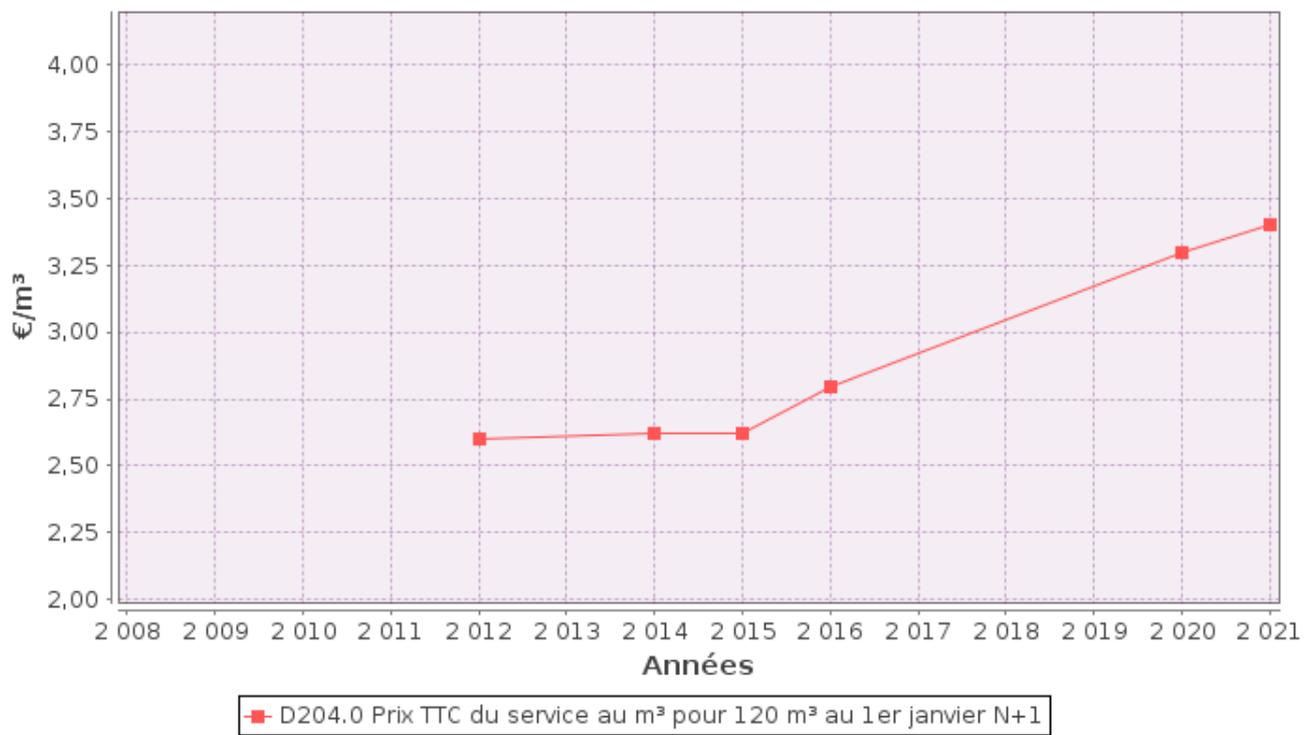
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	20,00	20,00	0%
Part proportionnelle	138,00	141,60	2,6%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	158,00	161,60	2,3%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	38,42	39,85	3,7%
Part proportionnelle	145,79	151,20	3,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	184,21	191,05	3,7%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	18,00	0%
VNF Rejet :	_____	_____	_____%
Autre : _____	_____	_____	_____%
TVA	36,02	37,07	2,9%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	54,02	55,06	1,9%
Total	396,23	407,71	2,9%
Prix TTC au m³	3,30	3,40	3%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



2.3. Recettes



Département d'ILLE ET VILAINE

VITRE COMMUNAUTE

Commune de MONDEVERT

COMPTE D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

ANNEE 2021

Nbre de branchements au 31/12/21 : 252

Désignation des opérations	Nombre m3	Montant HT Part Collectivité	Montant Part SAUR Production
Abonnements		5 010,43	9 624,35
Consommation en M3	30 437	35 002,55	36 977,83
Total période	30 437	40 012,98	46 602,18
Consommation en M3	-288	-331,20	-345,74
Total exercices antérieurs	-288	-331,20	-345,74
TOTAL DES EMISSIONS	30 149	39 681,78	46 256,44
Reprise impayés antérieurs		774,22	
Valeurs impayés en cours		-791,89	
Résultats généraux	30 149	39 664,11	46 256,44

Date de reversement	Montant HT Part Collectivité	Montant TVA 20%	Montant TTC Collectivité
Total au Crédit de la Collectivité:	39 664,11 €		39 664,11 €
Acomptes déjà versés :			
1 juillet 2021	6 300,00 €		6 300,00 €
1 octobre 2021	5 000,00 €		5 000,00 €
1 janvier 2022	11 800,00 €		11 800,00 €
1 avril 2022	5 400,00 €		5 400,00 €
	28 500,00 €	0,00 €	28 500,00 €
Total à reverser par la SAUR à la Collectivité en TTC :	11 164,11 €	0,00 €	11 164,11 €

Arrêté le présent décompte de surtaxe à la somme de :

11 164,11 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 95,8% des 262 abonnés potentiels (99,6% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,86%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	50,7%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 95 pour l'exercice 2021 (95 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées En kg DBO5/j Exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de MONDEVERT	35,4	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de MONDEVERT :

Filières mises en œuvre		tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		9

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	716	1 635
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	8,4	9
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,3	3,4
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,6%	95,8%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	95	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Communauté d'Agglomération de
Vitré Communauté
Assainissement collectif : ex Val d'izé

**Rapport annuel sur le Prix et la
Qualité du Service public de
l'assainissement.**

Exercice 2021

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés.....	3
1.5.	Volumes facturés.....	4
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
2.	Tarifcation de l'assainissement et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	7
2.3.	Recettes	9
3.	Indicateurs de performance	10
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	10
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	11
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)..	12
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	12
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	13
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	14

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté D'Agglomération Vitré Communauté
- Nom de l'entité de gestion : Vitré Communauté : ex Val D'Izé
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Val-d'Izé

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation **par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2029
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2029
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers –

domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 623 habitants au 31/12/2021 (1 572 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



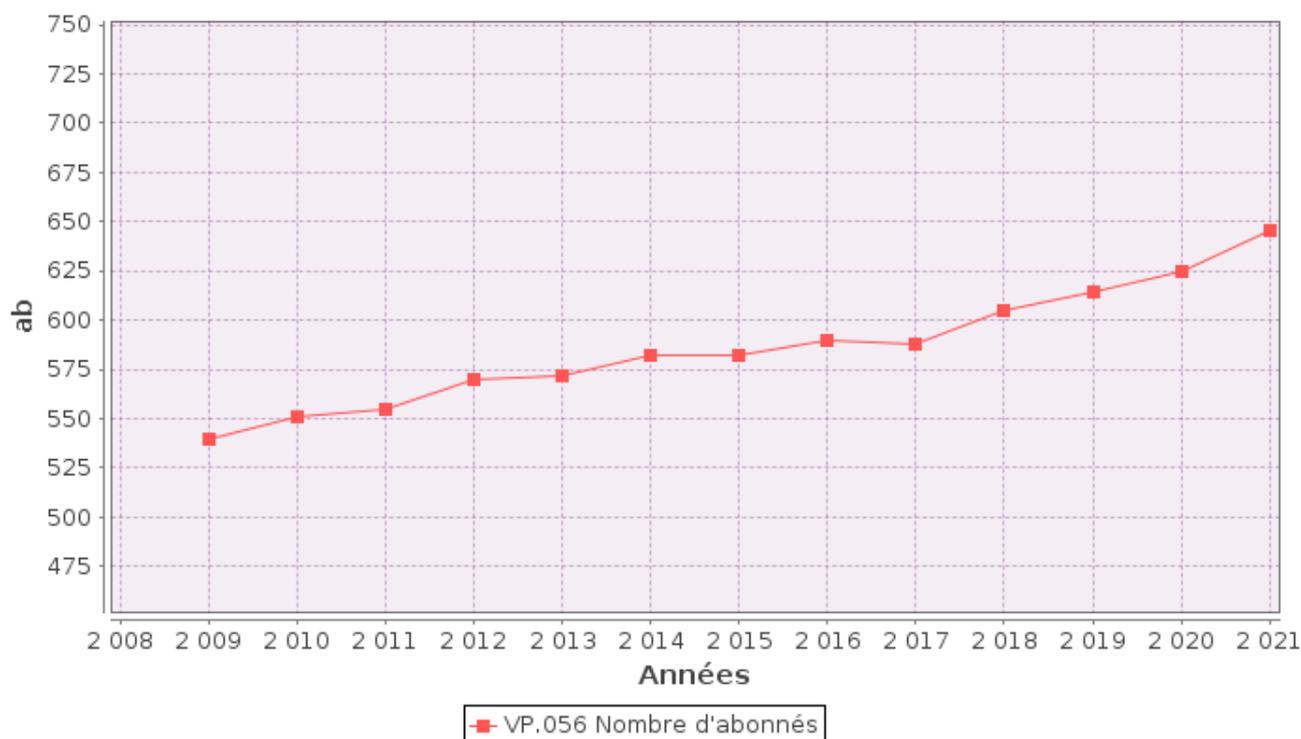
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 646 abonnés au 31/12/2021 (625 au 31/12/2020).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 649.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 51,23 abonnés/km) au 31/12/2021. (51,15 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,51 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,52 habitants/abonné au 31/12/2020).

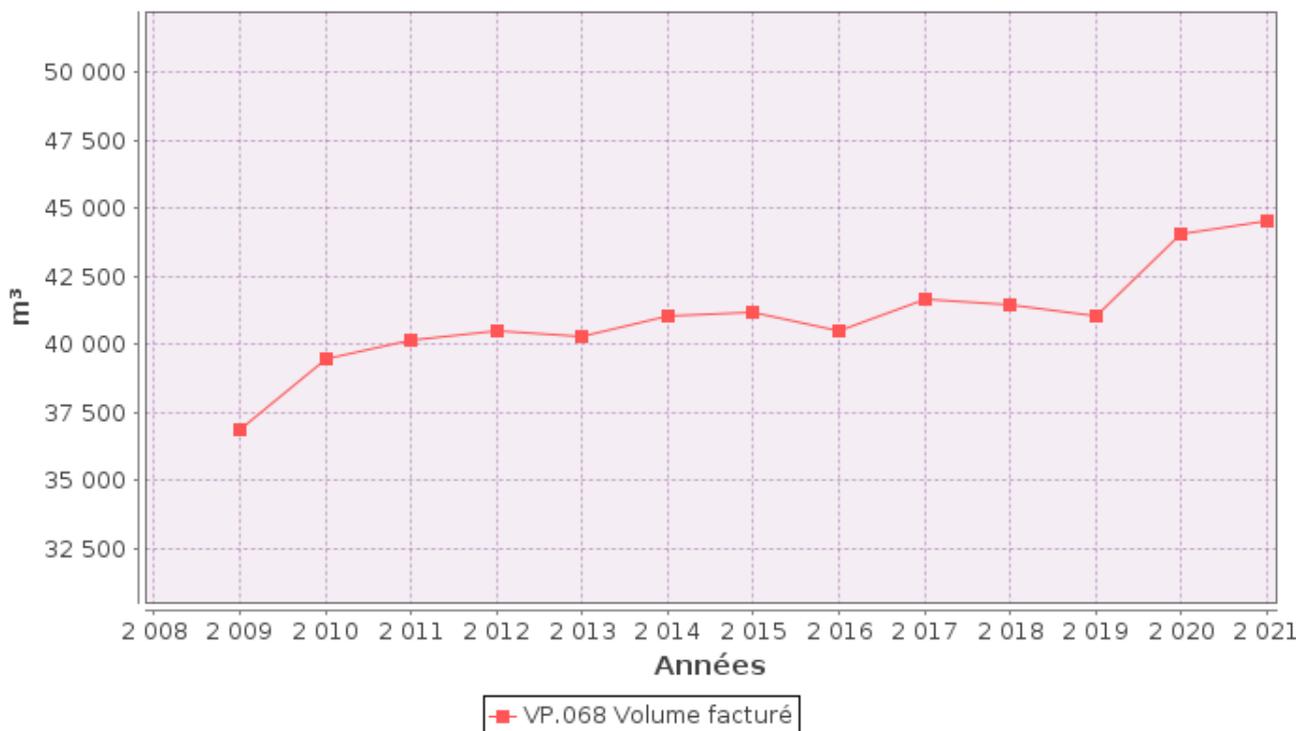


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	44 038	44 555	1,2%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2021 (0 au 31/12/2020).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 12,61 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 12,61 km (12,22 km au 31/12/2020).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Arrêté préfectoral en annexe

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	18,04 €	18,04 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,898 €/m ³	0,92 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	38,7 €	40,24 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,0953 €/m ³	1,139 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	18,04	18,04	0%
Part proportionnelle	107,76	110,40	2,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	125,80	128,44	2,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	38,70	40,24	4%
Part proportionnelle	131,44	136,68	4%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	170,14	176,92	4%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7%
VNF Rejet :	_____	_____	_____%
Autre : _____	_____	_____	_____%
TVA	31,39	32,46	3,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,39	51,66	4,6%
Total	345,33	357,02	3,4%
Prix TTC au m³	2,88	2,98	3,5%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



■ D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ au 1er janvier N+1

2.3. Recettes



Département d'ILLE ET VILAINE

VITRE COMMUNAUTE

Commune de VAL D'IZE

COMPTE D'AFFERMAGE ASSAINISSEMENT

ANNEE 2021

Nbre de branchements au 31/12/21 : 649

Désignation des opérations	Nombre m3	Montant HT Part Collectivité	Montant HT Part SAUR
Abonnements		11 604,56	24 891,36
Consommation en M3	44 457	39 922,38	48 682,70
Total période	44 457	51 526,94	73 574,06
Consommation en M3	-327	-293,64	-342,80
Total périodes antérieures	-327	-293,64	-342,80
TOTAL DES EMISSIONS	44 130	51 233,30	73 231,26
Reprise impayés antérieurs		4 147,73	
Valeurs impayés en cours		-3 445,14	
Créances irrécouvrables		-702,36	
Résultats généraux	44 130	51 233,53	73 231,26

Date de reversement	Montant HT Collectivité	Montant TVA 20%	Montant TTC Collectivité
Total au Crédit de la Collectivité:	51 233,53 €	10 246,71 €	61 480,24 €
Acomptes déjà versés :			
1 avril 2021	11 100,00 €	2 220,00 €	13 320,00 €
1 juin 2021	5 500,00 €	1 100,00 €	6 600,00 €
1 octobre 2021	19 500,00 €	3 900,00 €	23 400,00 €
1 avril 2022	900,00 €	180,00 €	1 080,00 €
	37 000,00 €	7 400,00 €	44 400,00 €
Total à reverser par la SAUR à la Collectivité en TTC :	14 233,53 €	2 846,71 €	17 080,24 €

Arrêté le présent décompte de surtaxe TTC à la somme de :

17 080,24 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 99,54% des 649 abonnés potentiels (99,36% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,6%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,67%	15
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	51,1%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 95 pour l'exercice 2021 (95 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de VAL D'IZE	65,1	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées En kg DBO5/j Exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de VAL D'IZE	65,1	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des

eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées En kg DBO5/j Exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de VAL D'IZE	65,1	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de VAL D'IZE :

Filières mises en œuvre	TMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	26,68

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 572	1 623
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	17,4	26,7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,88	2,98
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,36%	99,54%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	95	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0

Communauté d'Agglomération de
Vitré Communauté
Assainissement collectif : ex Vitré

**Rapport annuel sur le Prix et la
Qualité du Service public de
l'assainissement.**

Exercice 2021

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	3
1.4.	Nombre d'abonnés	3
1.5.	Volumes facturés.....	4
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents.....	5
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	7
2.3.	Recettes	9
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	12
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	13
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)..	14
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	14
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	16
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	17

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté D'Agglomération Vitré Communauté
- Nom de l'entité de gestion : Vitré Communauté : ex Vitré
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Vitré

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation **par Entreprise privée**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Véolia
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2022
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2022
- Nature exacte de la mission du prestataire : (cf. annexe)

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif

sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 18 194 habitants au 31/12/2021 (17 963 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



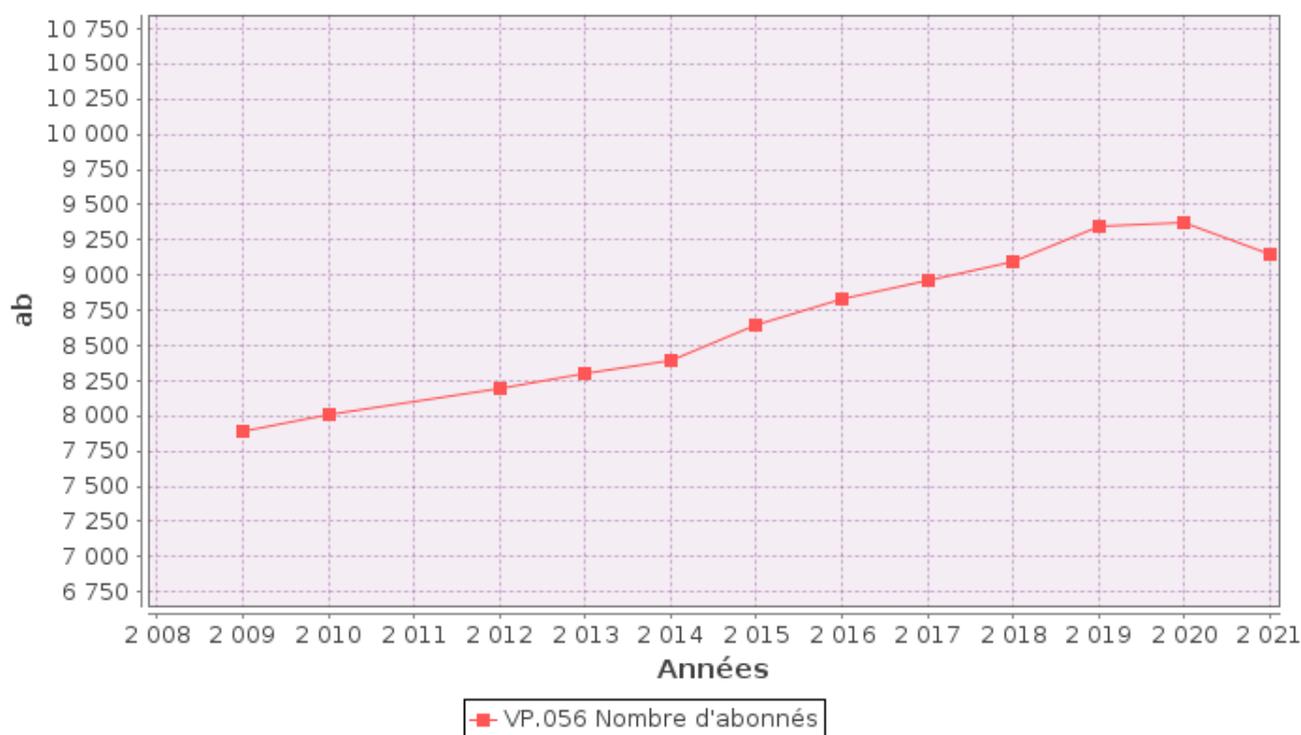
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 9 144 abonnés au 31/12/2021 (9 369 au 31/12/2020).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 9 144.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 77,16 abonnés/km) au 31/12/2021. (80,57 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 1,99 habitants/abonné au 31/12/2021. (1,92 habitants/abonné au 31/12/2020).

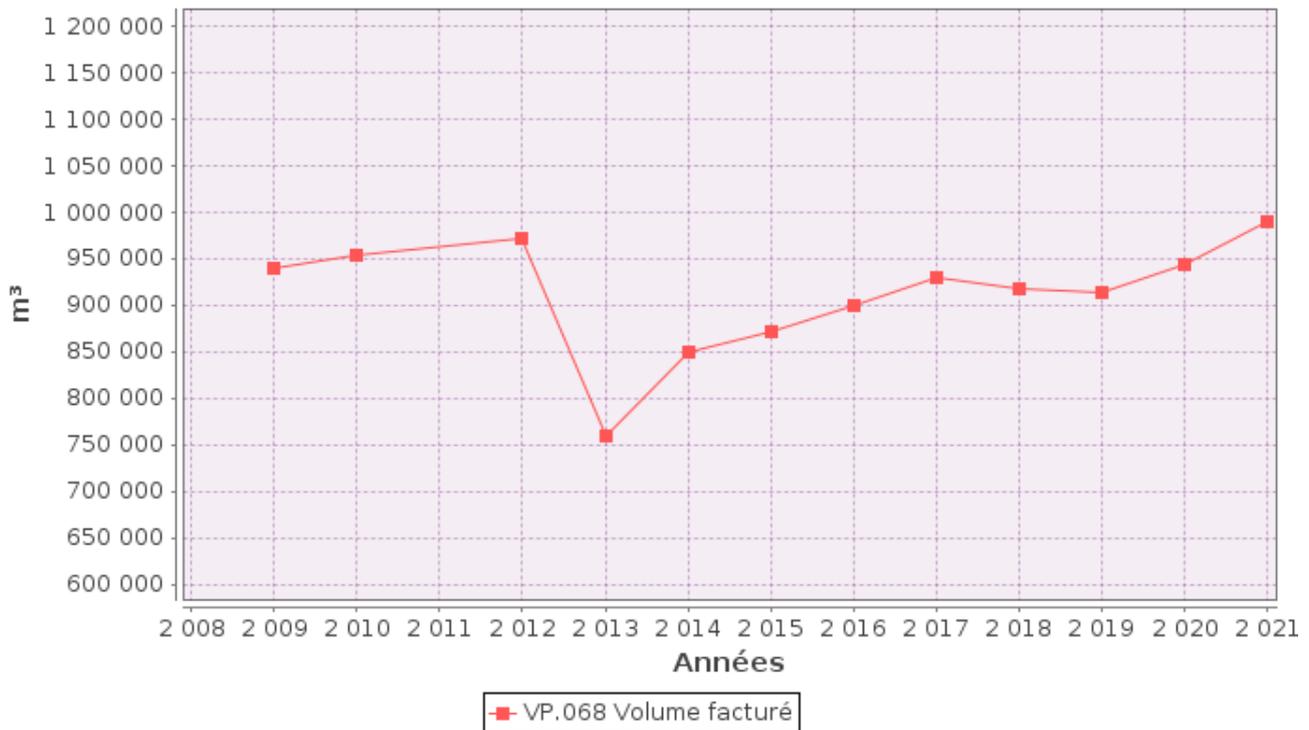


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	944 258	989 072	4,8%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Sans objet

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 10 au 31/12/2021 (10 au 31/12/2020).

1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 118,51 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 118,51 km (116,28 km au 31/12/2020).

0 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.9. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Arrêtés préfectoraux en annexe

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2021	Au 01/01/2022
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	2,714 €	2,714 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,003 €/m ³	1,03 €/m ³
Autre :		___ €	___ €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾	7,04 €	7,4 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,678 €/m ³	0,711 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,15 €/m ³	0,16 €/m ³
	VNF rejet :	___ €/m ³	___ €/m ³
	Autre : _____	___ €/m ³	___ €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

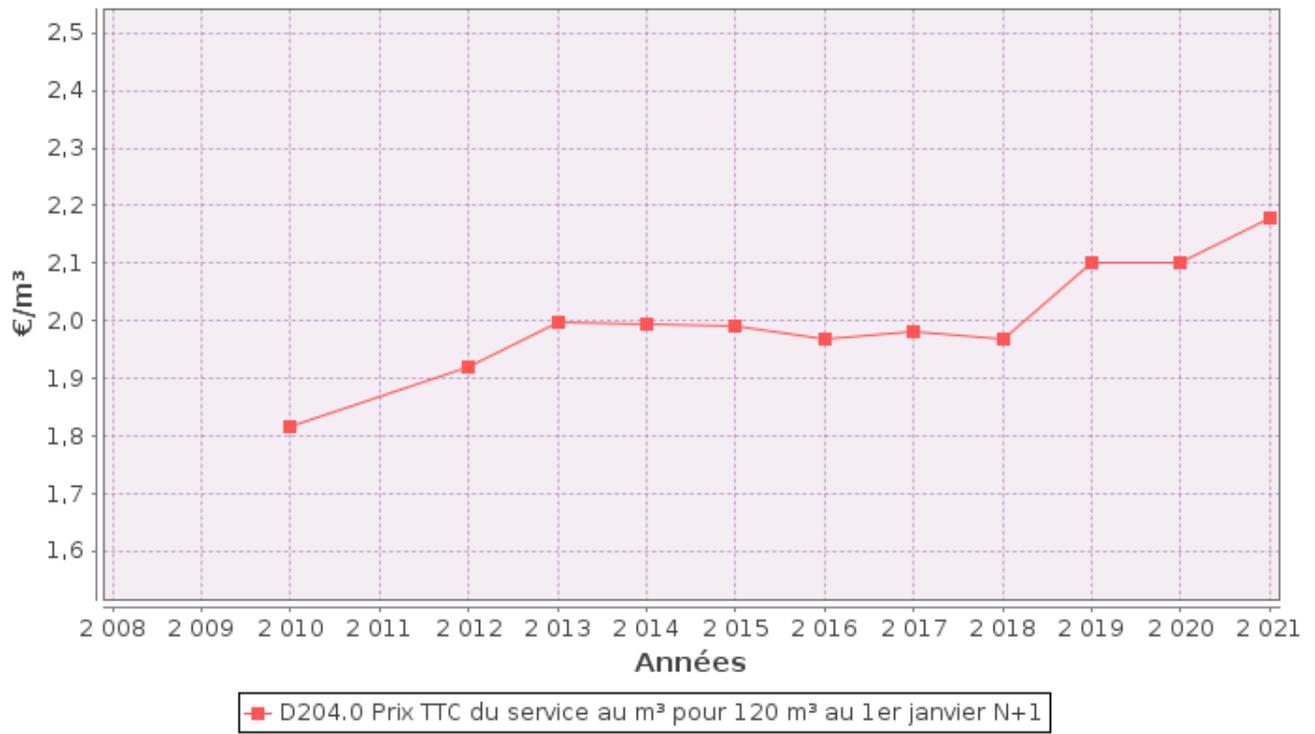
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2021 en €	Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	2,714	2,714	0%
Part proportionnelle	120,36	123,60	2,7%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	123,07	126,31	2,6%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	7,04	7,40	5,1%
Part proportionnelle	81,36	85,32	4,9%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	88,40	92,72	4,9%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18,00	19,20	6,7%
VNF Rejet :	_____	_____	_____%
Autre : _____	_____	_____	_____%
TVA	22,95	23,82	3,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	40,95	43,02	5%
Total	252,42	262,05	3,8%
Prix TTC au m³	2,10	2,18	3,8%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Ille-et-Vilaine



VITRÉ COMMUNAUTÉ

COMPTE DE SURTAXE ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2021

NON COMPRIS FACTURATION SAUR

LIBELLÉ CRÉDIT	PART FERMIÈRE	PART COLLECTIVITÉ
PRIMES FIXES	65 660,69	25 466,35
CONSOMMATIONS	746 915,96	986 953,45
ANNULATIONS FACTURES	-3 248,66	-4 937,68
NON-VALEURS	-2 673,60	-3 686,95
Solde crédit	806 854,39	1 003 796,97

Certifié sincère et véritable le présent état s'élevant à la somme de : 1003796,97 euros

Quote part du versement du 28/02/21 :	10 286,78 €
Quote part du versement du 30/04/21 :	2 671,70 €
Quote part du versement du 20/05/21 :	31 579,95 €
Quote part du versement du 20/08/21 :	7 894,99 €
Quote part du versement du 31/08/21 :	268 237,06 €
Quote part du versement du 31/10/21 :	67 059,27 €
Quote part du versement du 15/11/21 :	37 473,51 €
versement du 31/12/21 :	1 753,22 €
Quote part du versement du 15/01/22 :	9 368,38 €
versement du 25/01/22 :	2 032,89 €
Quote part du versement du 28/02/22 :	418 503,91 €
versement du 25/03/22 :	508,22 €
Quote part du versement du 30/04/22 :	104 516,40 €
Quote part du versement du 20/06/22 :	33 608,55 €
Quote part du versement du 20/08/22 :	8 402,14 €

1 003 796,97 €

Etat détaillé des produits (1)
Année 2021

Collectivité: D2561 - VILLE DE VITRE ASST

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	860 982	866 972	0,70 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	819 164	827 745	1,05 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	41 819	39 227	
Exploitation du service	860 982	866 972	0,70 %
Produits : part de la collectivité contractante	947 481	1 050 139	10,83 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	921 579	998 962	8,40 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	25 902	51 177	
Redevance Modernisation réseau	115 216	125 780	9,17 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	112 318	120 174	6,99 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	2 898	5 606	
Collectivités et autres organismes publics	1 062 697	1 175 918	10,65 %
Produits des travaux attribués à titre exclusif	22 818	24 400	6,93 %
Produits accessoires	3 540	2 192	-38,08 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

16/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Recettes de l'exploitant (si contrat de délégation) :

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2021
 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: D2561 - VILLE DE VITRE ASST

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	1 950 037	2 069 482	6,13 %
Exploitation du service	860 982	866 972	
Collectivités et autres organismes publics	1 062 697	1 175 918	
Travaux attribués à titre exclusif	22 818	24 400	
Produits accessoires	3 540	2 192	
CHARGES	2 025 582	2 181 242	7,68 %
Personnel	225 316	212 335	
Energie électrique	121 062	120 757	
Produits de traitement	13 685	19 785	
Analyses	11 239	8 884	
Sous-traitance, matières et fournitures	407 135	472 508	
Impôts locaux et taxes	18 454	11 189	
Autres dépenses d'exploitation	51 967	38 946	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	19 724	4 492	
<i>engins et véhicules</i>	26 909	24 227	
<i>informatique</i>	28 555	25 515	
<i>assurances</i>	4 412	3 146	
<i>locaux</i>	12 242	23 155	
<i>autres</i>	- 39 879	- 41 586	
Contribution des services centraux et recherche	43 261	49 039	
Collectivités et autres organismes publics	1 062 697	1 175 918	
Charges relatives aux renouvellements	46 250	46 407	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	46 250	46 407	
Charges relatives aux investissements	22 467	22 804	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	22 467	22 804	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	2 048	2 674	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 75 544	- 111 760	-47,94 %
RESULTAT	- 75 545	- 111 760	-47,94 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

16/03/2022

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 9 144 abonnés potentiels (95% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		43,6%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	73%	11
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	5
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	5
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	71

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 27 pour l'exercice 2021 (81 pour 2020).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station de purification de VITRE/La Croix Rouge	2,04	100	100
Station d'épuration de VITRE/Malpasset	1 167,5	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2020).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)



(Uniquement pour les STE d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées En kg DBO5/j Exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de VITRE/La Croix Rouge	2,04	100	100
Station d'épuration de VITRE/Malipasse	1 167,5	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2020).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(Uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des

eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées En kg DBO5/j Exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration de VITRE/La Croix Rouge	2,04	100	100
Station d'épuration de VITRE/Malipasse	1 167,5	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2020).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tMS	Exercice 2021 en tMS
Station d'épuration de VITRE/La Croix Rouge (Code Sandre : 0435360S0005)	0,13	0,76
Station d'épuration de VITRE/Malipasse (Code Sandre : 0435360S0004)	657	729,7
Total des boues évacuées	657,1	730,5

Station d'épuration de VITRE/La Croix Rouge :

Filières mises en oeuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	0,76

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de VITRE/Malipasse :

Filières mises en œuvre	tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes	729,7

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2020).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	17 963	18 194
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	10	10
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	657,1	730,5
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,1	2,18
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	27
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0,0021

Communauté d'Agglomération de
Vitré Communauté
Assainissement collectif : ex Savatrais

**Rapport annuel sur le Prix et la
Qualité du Service public de
l'assainissement.**

Exercice 2021

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	3
1.4.	Nombre d'abonnés	3
1.5.	Volumes facturés.....	4
1.6.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	5
1.7.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	5
1.8.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	6
2.1.	Modalités de tarification	6
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	Erreur ! Signet non défini.
2.3.	Recettes	7
3.	Indicateurs de performance	11
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	11
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	13

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 Intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté D'Agglomération Vitré Communauté
- Nom de l'entité de gestion : Vitré Communauté : ex Savatrais
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI

- Compétences liées au service :

Oui **Non**

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Argentré-du-Plessis, Étrelles

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation **par Entreprise privée**

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 7 087 habitants au 31/12/2021 (5 301 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés



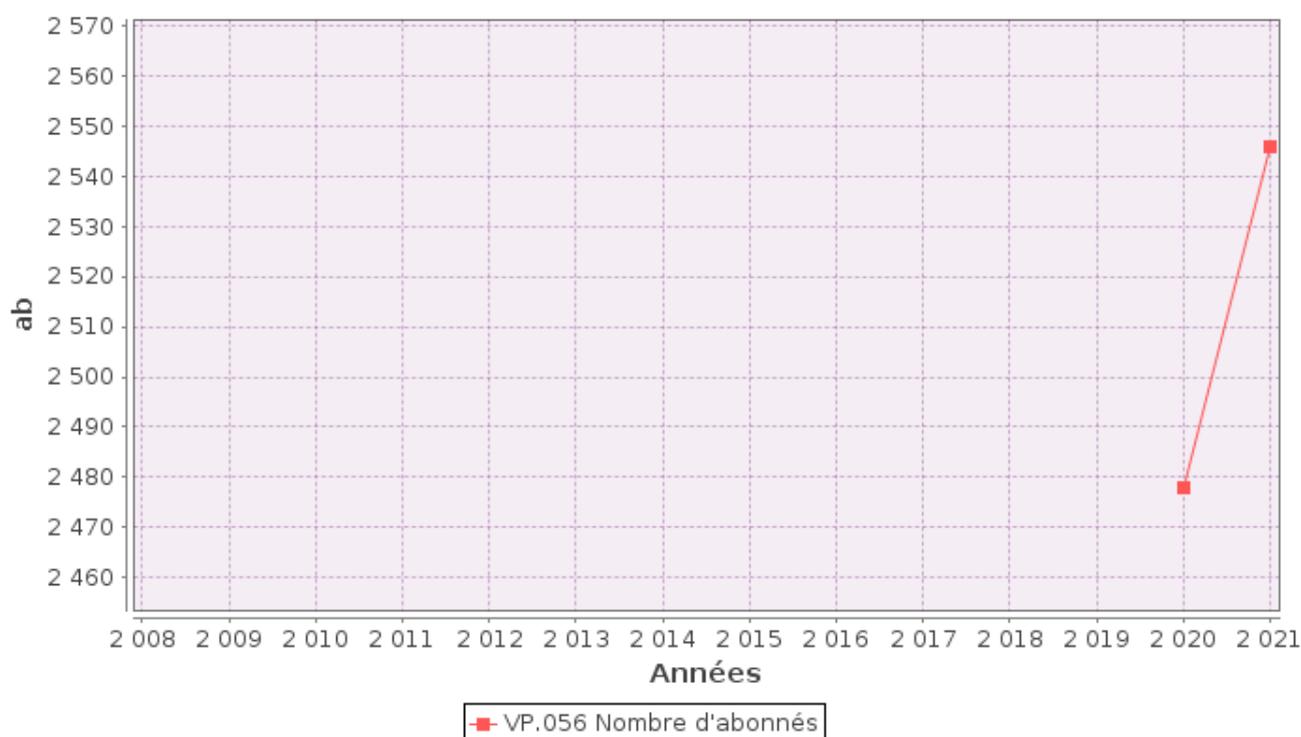
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 546 abonnés au 31/12/2021 (2 478 au 31/12/2020).

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 546.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 50,72 abonnés/km) au 31/12/2021. (49,36 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,78 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,14 habitants/abonné au 31/12/2020).

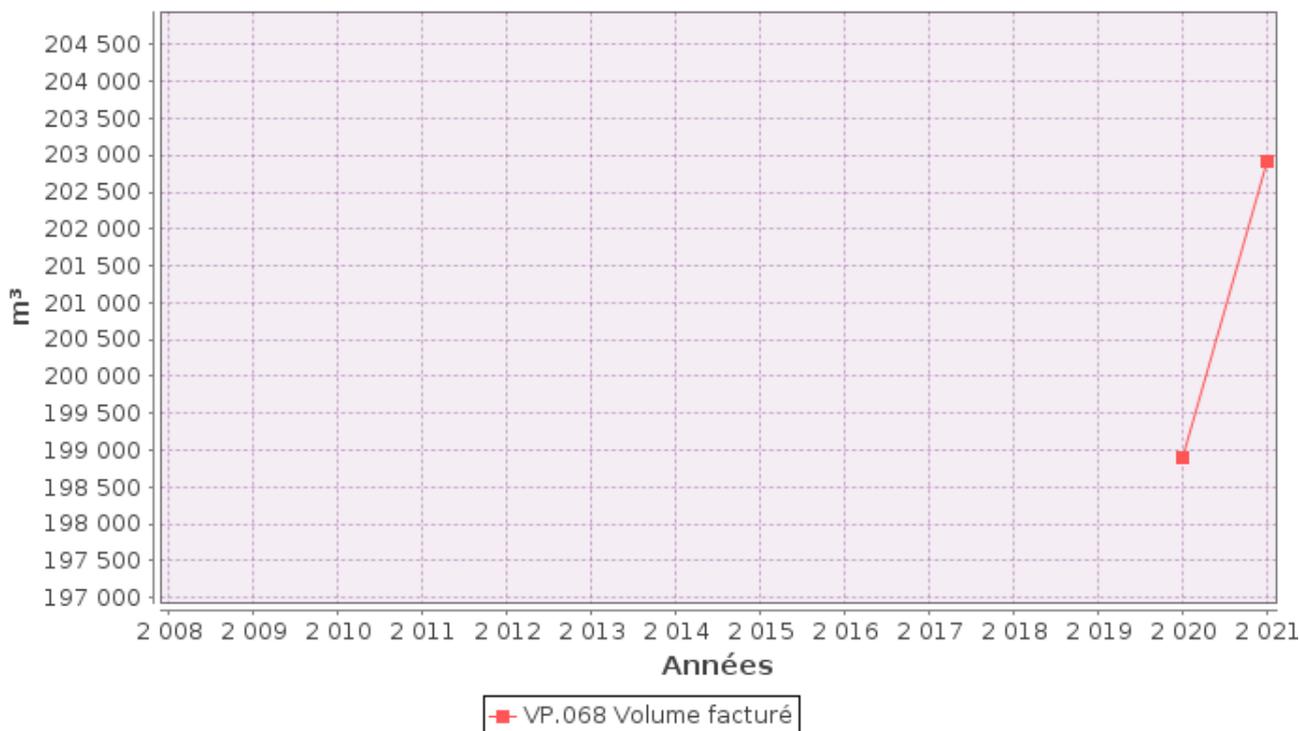


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés	202 921

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 2 au 31/12/2021 (2 au 31/12/2020).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 50,2 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

Soit un linéaire de collecte total de 50,2 km (50,2 km au 31/12/2020).

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

ARGENTRE DU PLESSIS + LA SAVATRAIS Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2022	N/N-1
Part délégataire			108,44	112,90	4,11%
Abonnement			26,12	27,22	4,21%
Consommation	120	0,7140	82,32	85,68	4,08%
Part syndicale			138,98	139,22	0,17%
Abonnement			37,02	37,26	0,65%
Consommation	120	0,8497	101,96	101,96	0,00%
Part communautaire			110,40	116,40	5,43%
Consommation	120	0,9700	110,40	116,40	5,43%
Organismes publics			18,00	18,00	0,00%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1500	18,00	18,00	0,00%
Total € HT			375,82	386,52	2,85%
TVA			37,58	38,66	2,87%
Total TTC			413,40	425,18	2,85%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			3,45	3,54	2,61%

ETRELLES Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix Au 01/01/2022	Montant Au 01/01/2021	Montant Au 01/01/2022	N/N-1
Part délégataire			48,14	50,76	5,44%
Abonnement			17,78	18,72	5,29%
Consommation	120	0,267	30,36	32,04	5,53%
Part communale			78,66	80,34	2,14%
Abonnement			8,34	8,34	0%
Consommation	120	0,6000	70,32	72,00	2,38%
Organismes publics			18,00	19,02	5,67%
Modernisation du réseau de collecte	120	0,1600	18,00	19,02	5,67%
Total € HT			144,80	150,12	3,67%
TVA			14,48	15,01	3,66%
Total TTC			159,28	165,13	3,67%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,33	1,37	3,46%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

2.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

SYNDICAT DE LA SAVATRAIS

COMPTE DE SURTAXE ASSAINISSEMENT

EXERCICE 2021

ETAT RECAPITULATIF

LIBELLÉ CRÉDIT	PART FERMIÈRE	PART COLLECTIVITÉ
PRIMES FIXES	65 127,10	60 475,73
CONSOMMATIONS	134 840,04	168 447,09
ANNULATIONS FACTURES	-458,39	-589,02
NON-VALEURS	-1 282,01	-1 590,65
Solde crédit	198 226,74	226 743,15

Certifié sincère et véritable le présent état s'élevant à la somme de : 226743,15 euros

Quote part du versement du 31/12/20 :	15 253,48 €
Quote part du versement du 30/06/21 :	1 605,21 €
Quote part du versement du 15/07/21 :	180 485,81 €
Quote part du versement du 31/12/21 :	29 398,65 €

226 743,15 €

Etat détaillé des produits (1)
Année 2021

Collectivité: D2571 - ETRELLES ASST

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	30 860	32 357	4,85 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	30 335	27 938	-7,90 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	526	4 419	
Exploitation du service	30 860	32 357	4,85 %
Produits : part de la collectivité contractante	46 363	48 066	3,67 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	45 400	38 126	-16,02 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	964	9 941	
Redevance Modernisation réseau	10 960	12 752	16,35 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	10 698	10 177	-4,87 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	262	2 575	
Collectivités et autres organismes publics	57 323	60 818	6,10 %
Produits accessoires	186	188	1,08 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

16/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Etat détaillé des produits (1)
Année 2021

Collectivité: D2961 - LA SAVATRAIS ASST

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
Recettes liées à la facturation du service	196 154	224 443	14,42 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	192 698	186 985	-2,96 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	3 456	37 458	
Exploitation du service	196 154	224 443	14,42 %
Produits : part de la collectivité contractante	226 367	233 530	3,16 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations)	223 200	187 529	-15,98 %
<i>dont variation de la part estimée sur consommations</i>	3 167	46 002	
Collectivités et autres organismes publics	226 367	233 530	3,16 %

(1) Cette page contient le détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA).

16/03/22

Compte tenu des arrondis effectués pour présenter la valeur sans décimale, le total des produits ci-dessus peut être différent à quelques euros près du total des produits inscrits sur le compte annuel de résultat de l'exploitation.

Recettes du délégataire :

VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2021
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: D2571 - ETRELLES ASST

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	88 370	93 364	5,65 %
Exploitation du service	30 860	32 357	
Collectivités et autres organismes publics	57 323	60 818	
Produits accessoires	186	188	
CHARGES	82 972	84 751	2,14 %
Personnel	3 572	5 172	
Energie électrique	3 516	2 157	
Sous-traitance, matières et fournitures	10 083	6 577	
Impôts locaux et taxes	592	393	
Autres dépenses d'exploitation	779	526	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	606	139	
<i>engins et véhicules</i>	307	494	
<i>informatique</i>	942	882	
<i>assurances</i>	166	108	
<i>locaux</i>	159	452	
<i>autres</i>	- 1 400	- 1 550	
Contribution des services centraux et recherche	1 430	1 696	
Collectivités et autres organismes publics	57 323	60 818	
Charges relatives aux renouvellements	2 371	4 014	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	0	1 571	
<i>programme contractuel (renouvellements</i>	2 371	2 443	
Charges relatives aux investissements	3 222	3 270	
<i>programme contractuel (investissements</i>	3 222	3 270	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	83	127	
RESULTAT AVANT IMPOT	5 398	8 613	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	1 512	2 369	
RESULTAT	3 887	6 245	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

16/03/2022

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2021
 (en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: D2961 - LA SAVATRAIS ASST

Assainissement

LIBELLE	2020	2021	Ecart %
PRODUITS	422 521	457 973	8,39 %
Exploitation du service	196 154	224 443	
Collectivités et autres organismes publics	226 367	233 530	
CHARGES	441 504	426 086	-3,49 %
Personnel	34 611	46 835	
Energie électrique	22 164	22 909	
Produits de traitement	13 403	10 035	
Analyses	3 272	2 230	
Sous-traitance, matières et fournitures	61 842	41 594	
Impôts locaux et taxes	4 763	3 656	
Autres dépenses d'exploitation	8 223	6 433	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	4 267	1 124	
<i>engins et véhicules</i>	4 232	5 395	
<i>informatique</i>	6 428	6 569	
<i>assurances</i>	1 071	807	
<i>locaux</i>	1 812	4 135	
<i>autres</i>	- 9 587	- 11 596	
Contribution des services centraux et recherche	9 749	12 629	
Collectivités et autres organismes publics	226 367	233 530	
Charges relatives aux renouvellements	50 083	38 474	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	37 828	26 047	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	12 255	12 426	
Charges relatives aux investissements	6 386	6 481	
<i>programme contractuel (investissements</i>	6 386	6 481	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux rec	641	1 282	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 18 983	31 887	NS
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	0	8 768	
RESULTAT	- 18 982	23 118	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

16/03/2022

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 2 546 abonnés potentiels (95,31% pour 2020).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96,85%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	96,85%	15
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	29%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	55

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 55 pour l'exercice 2021 (30 pour 2020).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	5 301	7 087
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	2
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	3,45	1,38
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95,31%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	30	55
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0032	0,0063

3. Tableau des prix de l'eau de Vitré Communauté

COMMUNE	Part fixe HT	Part variable HT	
	Sans évolution	Tarifs 2021	Tarifs 2022 (+3%)
ARGENTRE DU PLESSIS	13,00 €	0,94 €/ m ³	0,97 €/m ³
AVAILLAIS SUR SEICHE	55,00 €/par foyer 500,00 €/maison retraite	2,35 €/m ³	2,42 €/m ³
BAIS	27,00 €	1,64 €/m ³	1,69 €/m ³
BALAZE	8,67 €	0,525 €/m ³	0,54 €/m ³
BREAL SOUS VITRE	40,91 €	1,60 €/m ³ au-delà de 150 m ³ : 1,45 €/m ³	1,65 €/m ³ au-delà de 150 m ³ : 1,49 €/m ³
BRIELLES	45,00 € même tarif pour puit personnel avec un forfait de 25m ³ /personne	1,40 €/m ³ même tarif pour habitation raccordée sur puits personnel avec forfait de 25 m ³ /pers pour traitement de l'eau rejetée	1,44 €/m ³ même tarif pour habitation raccordée sur puits personnel avec forfait de 25 m ³ /pers pour traitement de l'eau rejetée
CHAMPEAUX	47,00 €	2,30 € /m ³	2,37 € /m ³
CHATEAUBOURG	9,96 €	1,473 €/m ³	1,52 €/m ³
CHATILLON EN VENDELAIS	13,90 €	1,40 €/m ³	1,44 €/m ³
CORNILLE	45,00 €	2,00 €/m ³	2,06 €/m ³
DOMAGNE	12,00 €	1,85 €/m ³	1,91 €/m ³
DOMALAIN	91,62 €	0 à 100 m ³ : 1,30 €/m ³ au-delà de 101 m ³ : 1,15 €/m ³ foyer ayant qu'un puits : part fixe : 91,62 €/m ³ part variable : 30 m ³ /hts aux tarifs 1 et 2 suivant nbre de pers du foyer Foyer ayant un compteur et un puit : 30 m ³ /pers vivant au foyer (avec tarifs 1 et 2 suivant le nbre de pers moins la consommation déjà facturée par Véolia (abonnement facturé par Véolia).	0 à 100 m ³ : 1,34 €/m ³ au-delà de 101 m ³ : 1,18 €/m ³ foyer ayant qu'un puits : part fixe : 91,62 €/m ³ part variable : 30 m ³ /hts aux tarifs 1 et 2 suivant nbre de pers du foyer Foyer ayant un compteur et un puit : 30 m ³ /pers vivant au foyer (avec tarifs 1 et 2 suivant le nbre de pers moins la consommation déjà facturée par Véolia (abonnement facturé par Véolia).

DROUGES	112,00 € jusqu'à 30 M ³ eau consommée 102,00 € entre 31 m ³ et 50 m ³ 92,00 € entre 51 m ³ et 100 m ³ 82,00 € à partir de 101 m ³	1,50 €/m ³	1,54 €/m ³
ERBREE	40,00 €	0 à 100 m ³ : 1,245 €/m ³ au-delà de 100 m ³ : 1,375 €/m ³	0 à 100 m ³ : 1,28 €/m ³ au-delà de 100 m ³ : 1,42 €/m ³
ETRELLES	8,33 €/branchement	0,586 €/m ³	0,60 €/m ³
GENNES SUR SEICHE	74,99 € maison 323,55 € maison de retraite	1,53 €/m ³	1,58 €/m ³
LA CHAPELLE ERBREE	75,00 €	0,92 €/m ³	0,95 €/M ³
LA GUERCHE DE BRETAGNE	41,16 € abonnement	2,12 € HT/m ³	2,18 € HT/m ³
LANDAVRAN	41,44 €	0 à 200 m ³ : 1,73 €/m ³ au-delà de 200 m ³ : 0,86 €/m ³ puits personnel : forfait par personne : 25m ³	0 à 200 m ³ : 1,78 €/m ³ au-delà de 200 m ³ : 0,89 €/m ³ puits personnel : forfait par personne : 25m ³
LOUVIGNE DE BAIS	9,68 €	2,09 €/m ³ Forfait : 9,71 €	2,15 €/m ³ Forfait : 10,00 €
MARPIRE	34,54 €	1,12 €/m ³	1,15 €/m ³
MECE	46,36 €	Jusqu'à 200 m ³ : 1,40 €/m ³ à partir de 201 m ³ : 0,94 €/m ³	Jusqu'à 200 m ³ : 1,44 €/m ³ à partir de 201 m ³ : 0,97 €/m ³
MONDEVERT	20,00 €	1,15 €/m ³	1,18 €/m ³
MONTAUTOUR	54,25 €	Jusqu'à 150 m ³ : 1,75 € au-delà de 151 m ³ : 0,86 €	Jusqu'à 150 m ³ : 1,80 € au-delà de 151 m ³ : 0,89 €
MONTREUIL SOUS PEROUSE	55,23 €	0 à 150 m ³ : 2,34 € de 150 à 300 m ³ : 1,22 € + 300 m ³ : gratuit foyer abonné avec puits : forfait consommation 20 m ³ /personne vivant au foyer - différence entre les m ³ consommés et le forfait de 20 m ³ . Foyer non abonné : forfait 20 m ³ /personne vivant au foyer	0 à 150 m ³ : 2,41 € de 150 à 300 m ³ : 1,26 € + 300 m ³ : gratuit foyer abonné avec puits : forfait consommation 20 m ³ /personne vivant au foyer - différence entre les m ³ consommés et le forfait de 20 m ³ . Foyer non abonné : forfait 20 m ³ /personne vivant au foyer
MOULINS	84,90 €	1,35 €/m ³	1,39 €/m ³
MOUTIERS	100,00 €	Part variable appliquée à chaque m ³ consommé : 1,409 €/m ³ redevance modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de	Part variable appliquée à chaque m ³ consommé : 1,45 €/m ³ redevance modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de

		l'eau appliqué à chaque m ³ consommé 0,15 €/m ³	l'eau appliqué à chaque m ³ consommé 0,15 €/m ³
POCE LES BOIS	45,00 €	2,10 €/m ³	2,16 €/m ³
PRINCE	113,64 €	1,77 €/m ³	1,82 €/m ³
RANNEE	60,00 € tarif usager raccordé puit : abonnement 60 € et forfait de 25 m ³ /personne au foyer	1,63 €/m ³ tarif usager raccordé puits	1,68 €/m ³ tarif usager raccordé puits
SAINT AUBIN DES LANDES	32,00 €	1,10 €/m ³	1,13 €/m ³
SAINT CHRISTOPHE DES BOIS	46,00 € puits : 46,00 €	0 à 200 m ³ : 1,36 €/m ³ au-delà de 200 m ³ : 0,96 €/m ³ puits : forfait 25 m ³ /personne habitant le foyer	0 à 200 m ³ : 1,40 €/m ³ au-delà de 200 m ³ : 0,99 €/m ³ puits : forfait 25 m ³ /personne habitant le foyer
SAINT DIDIER	15,24 €/foyer Tarif usager raccordé puits : forfait consommation : 25 m ³ /personne abonnement : 33,27 €/foyer	2,10 €/m ³ Tarif usager raccordé puits : forfait consommation : 25 m ³ /personne consommation : 1,90 €/m ³	2,16 €/m ³ Tarif usager raccordé puits : forfait consommation : 25 m ³ /personne consommation : 1,96 €/m ³
SAINT GERMAIN DU PINEL	44,00 €	1,05 €/m ³	1,08 €/m ³
SAINT JEAN SUR VILAINE	40,00 €	1,80 €/m ³	1,85 €/m ³
SAINT M'HERVE	62,72 €	De 0 à 100 m ³ : 1,36 € HT de 101 à 200 m ³ : 1,14 € HT de 201 à 300 m ³ : 1,00 € HT + de 300 m ³ : 0,82 € HT	De 0 à 100 m ³ : 1,40 € HT de 101 à 200 m ³ : 1,17 € HT de 201 à 300 m ³ : 1,03 € HT + de 300 m ³ : 0,84 € HT
TAILLIS	66,36 €	De 0 à 100 m ³ : 1,58 € HT de 101 à 200 m ³ : 0,95 € HT + de 201 m ³ : 0,50 € HT	De 0 à 100 m ³ : 1,63 € HT de 101 à 200 m ³ : 0,98 € HT + de 201 m ³ : 0,52 € HT
TORCE	50,00 €	0,80 €/m ³	0,82 €/m ³
VAL D'IZE	18,04 €	0,898 €/m ³	0,92 €/m ³
VERGEAL	39,09 €	0,98 €/m ³	1,01 €/m ³
VISSEICHE	63,63 €	0,82 €/m ³	0,84 €/m ³
VITRE	2,714 € (Part collectivité)	1,003 €/m ³ (Part collectivité)	1,03 €/m ³ (Part collectivité)

4. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) Sur les communes de Vitré Communauté en fonction des contrats.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Non	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Non	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		38,00%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	30,00%	0
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	7,00%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	0

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		84,6%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	40,4%	0
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	84%	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	28

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 28 pour l'exercice 2021 (25 pour 2020).

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,96%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	66%	11
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	66%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	92

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 92 pour l'exercice 2021 (90 pour 2020).

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		93,62%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,93%	15
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	59,98%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	94

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 94 pour l'exercice 2021 (94 pour 2020).

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80,01%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	60,25%	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	94

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 94 pour l'exercice 2021 (94 pour 2020).

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		97,86%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	50,7%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 95 pour l'exercice 2021 (95 pour 2020).

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,6%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,67%	15
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	51,1%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	95

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 95 pour l'exercice 2021 (95 pour 2020).

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		43,6%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	73%	11
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	0%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	5
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	5
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	71

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 71 pour l'exercice 2021 (81 pour 2020).

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		96,85%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	96,85%	15
PARTIE C : AUTRES ÉLÉMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	29%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	55

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 55 pour l'exercice 2021 (30 pour 2020).